



HAL
open science

L'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914

Delphine Boulanger

► **To cite this version:**

Delphine Boulanger. L'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914. Histoire. 2020. dumas-03516635

HAL Id: dumas-03516635

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03516635>

Submitted on 7 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Delphine Boulanger

L'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914

BOULANGER Delphine. *L'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914*, sous la direction d'Olivier CHATELAN. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2020.
Mémoire soutenu le 15/06/2020.



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté des Lettres et Civilisations

Mémoire de Recherche

L'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils
de Lyon en 1914

Sous la direction de Monsieur Olivier CHATELAN

Delphine Boulanger

Master Archives

Année Universitaire 2019-2020

Remerciements

Je tiens à remercier avant tout mon Directeur de Mémoire Monsieur Chatelan, qui m'a conseillée tout au long de l'année. Il m'a beaucoup aidée et donné de précieux avis. Il m'a également apporté son soutien et ses encouragements.

Je remercie également Monsieur Vuillet qui m'a accueillie dans son Service d'Archives et qui m'a guidée dans les différents fonds. J'ai alors pu définir mon sujet de recherche.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes ayant participé à la relecture de ce mémoire, ma famille et mes amis. Et je remercie plus particulièrement mon Grand-Père, mon plus fidèle relecteur.

Introduction

Le 1^{er} août 1914 à 16h00, la guerre est déclarée. Dès le lendemain, le maire de Lyon, Édouard Herriot, annonce la mobilisation générale de la ville¹. Les Hospices Civils de Lyon répondent présents. Le 5 août 1914, sur ordre du Conseil Général d'Administration, des affiches sont placardées dans les différents établissements². Voici ce que le personnel peut y lire :

« La guerre est déclarée à la France.

L'union nécessaire de tous les Français, dans la même foi patriotique, entraîne l'oubli pour tous les actes qui ont été soumis au Conseil de Discipline.

Les anciens agents, placés dans ces conditions, sont invités à faire une demande de réintégration dans le personnel.

Soyons unis pour être forts³ ! »

Les Hospices Civils de Lyon annoncent leur engagement et leur soutien à la France pour affronter la guerre. Comment s'engagent-ils ? Quelles sont leurs actions ? Ce mémoire propose de traiter le sujet suivant : l'accueil des blessés militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914. À l'évocation de ce sujet, on pourrait penser que le Ministère de la Guerre a géré tous les hôpitaux français. Qu'en est-il vraiment ?

Les Hospices Civils de Lyon (désormais « HCL ») existent toujours aujourd'hui. Les Hôpitaux de la ville ont commencé en 1802 à se rassembler sous cette dénomination, d'abord avec l'Hôtel-Dieu et l'Hospice de la Charité, pour mettre leurs moyens en commun et être à même de mieux affronter les difficultés financières⁴. Au cours du XIX^e siècle, d'autres

¹ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! Une ville dans la Grande Guerre*, Milan, Silvana Éditoriale, 2014, pp. 39 et 45.

² Archives Municipales de Lyon, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des Hospices Civils de Lyon, n°460, p. 473, 5 août 1914.

³ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927, p. 42.

⁴ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon. Histoire de leurs hôpitaux*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2002, pp. 9 et 10.

établissements se sont ajoutés⁵ (Annexe A). Avec l'annonce de la Première Guerre Mondiale, les Hospices doivent se réorganiser. C'est une des premières crises majeures à laquelle ils sont confrontés. La gestion des situations difficiles a fait évoluer le système de santé, en améliorant la prise en charge des patients. Les crises ont contribué à la mise en place de l'organisation actuelle. Leur héritage demeure important. Revenir sur l'organisation des Hospices en 1914 montre que notre système de santé actuel est issu d'un modèle imparfait, que les différents gouvernements ont amélioré progressivement au fil du temps.

Les HCL supervisent l'ensemble des hôpitaux publics de la deuxième ville de France. En 1914, ils possédaient plusieurs établissements disséminés sur l'agglomération : l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital de la Croix-Rousse, l'Hospice de la Charité, l'Hôpital Saint-Pothin (ex-Antiquaille), l'Asile Sainte-Eugénie, l'Hospice du Perron et l'Hospice des Vieillards de la Guillotière.

L'Hôpital Renée Sabran était également administré par les HCL. En 1888, Hermann Sabran, Président du Conseil d'Administration de 1882 à 1905, achète une parcelle située à Hyères, et en fait don aux Hospices. L'Administration fait construire sur cette parcelle un hôpital pour l'accueil d'enfants tuberculeux. En effet, la fille d'Hermann Sabran, Renée, est décédée de cette affection. L'hôpital porte son nom. Il se situe au bord de mer⁶. L'air marin ou l'air des montagnes étaient recommandés par les médecins pour soigner la tuberculose, qui affecte les poumons. Les HCL forment déjà un grand ensemble hospitalier en 1914.

Les HCL sont gérés par le Conseil Général d'Administration qui comprend le Maire et vingt-cinq personnes désignées par le Préfet pour cinq ans, qui élisent un Président. Chaque membre s'occupe d'un établissement, soit en tant qu'administrateur-directeur ou en tant qu'administrateur-directeur adjoint⁷. Un économiste est chargé de la comptabilité, il y en a un par établissement⁸. La Commission Exécutive regroupe cinq personnes choisies, parmi les vingt-cinq, pour prendre des décisions en ce qui concerne les affaires générales. Les différents Services Généraux ont leur bureau au n°56 passage de l'Hôtel-Dieu⁹. En font partie : l'administration centrale, une boucherie, une buanderie, une boulangerie et une meunerie, une

⁵ Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé : Le budget des Hospices Civils de Lyon 1800-1976*, « Hors collection », Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1985, p. 17.

⁶ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 111.

⁷ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 16.

⁸ Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France du XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2009, p. 74.

⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, pp. 16 et 21.

pharmacie, une cave et une cordonnerie. La gestion des finances et du contentieux est assurée par l'administration centrale¹⁰.

Le contexte international est tendu depuis la guerre franco-prussienne (1870-1871). La France a perdu l'Alsace Lorraine. Cette guerre s'est terminée par une défaite. De plus, son modèle républicain suscite les méfiances des autres pays. Cependant, la France a su s'implanter sur plusieurs continents, grâce à ses colonies¹¹. Puis, plusieurs désaccords conduisent à la formation d'ententes¹². La Triple Entente rassemble la France, le Royaume-Uni et la Russie. La Triple Alliance regroupe l'Allemagne, l'Empire Austro-Hongrois et l'Italie. En 1905 et en 1911, l'Allemagne et la France ne s'accordaient pas concernant des colonies au Maroc. L'Allemagne abandonne son projet dans ce pays au profit de la France¹³. Plusieurs conflits éclatent suite à des litiges concernant certains territoires. La crise austro-hongroise en fait partie. Le 28 juin 1914, en visite à Sarajevo, l'Archiduc François Ferdinand, neveu et héritier de l'Empereur d'Autriche François Joseph, est assassiné par des nationalistes bosniaques. Les austro-hongrois soupçonnent fortement les Serbes. Un ultimatum est adressé le 23 juillet aux Serbes. Une réponse est attendue pour le 25 juillet. Les négociations n'aboutissent pas et les austro-hongrois entrent en guerre contre le Royaume de Serbie¹⁴.

À Lyon, l'Exposition urbaine internationale ouvre le 1^{er} mai 1914. Elle fermera le 11 novembre 1914. Le maire de la Ville, Édouard Herriot, s'intéresse à des plans d'urbanisme et aux idées hygiénistes¹⁵. En effet, avant la guerre, plusieurs projets sont en cours dont la désaffectation de l'Hôtel-Dieu, jugé trop vétuste et la destruction de la Charité. L'Hôtel-Dieu est le plus ancien hôpital de Lyon puisqu'il a été créé au XVI^e siècle¹⁶. L'Hôpital ne répond plus aux normes de l'époque. La municipalité cherche à le fermer. Pour le remplacer,

¹⁰ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 21.

¹¹ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres, 1914-1945*, collection (coll.) « Histoire de France », Paris, Belin, 2014, p. 15.

¹² *Ibidem*, p. 20.

¹³ *Ibidem*, p. 17.

¹⁴ *Ibidem*, p. 33.

¹⁵ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 39.

¹⁶ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, pp. 18 et 19.

l'architecte Tony Garnier propose des plans pour la construction d'un nouvel hôpital : l'Hôpital de Grange Blanche (aujourd'hui appelé Édouard Herriot). Les travaux de l'hôpital débutent en 1913 mais sont suspendus à cause de la guerre¹⁷. La création de cet hôpital est essentielle. La population lyonnaise s'est accrue constamment du fait de l'industrialisation et de l'exode rural. Au XIX^e siècle, l'industrie de la soie s'est développée, et commence à décliner au XX^e siècle, laissant la place à l'expansion de l'industrie métallurgique, alimentaire et de la chimie¹⁸. Lyon participe à la puissance de la France classée « quatrième puissance industrielle mondiale »¹⁹. La Ville de Lyon a un emplacement stratégique. Elle fait la liaison avec d'autres villes importantes grâce à la ligne de chemin de fer PLM (Paris-Lyon-Méditerranée).

C'est dans ce contexte qu'interviennent les événements internationaux qui conduisent à la guerre. Les Lyonnais ne prennent pas conscience tout de suite d'un déclenchement prochain des hostilités. Cependant à la fin du mois de juillet, la crise austro-serbe, relayée par la presse, provoque la panique des Lyonnais, qui se rendent dans les banques et dans les Caisses d'Épargne. Édouard Herriot lance deux appels au calme. Jean Jaurès, socialiste français, présent le 25 juillet à Lyon, est assassiné quelques jours plus tard, le 31 juillet 1914²⁰. Cet événement contribue à augmenter l'inquiétude. Par le jeu des alliances, les entrées en guerre se sont succédées. Le 1^{er} août l'Allemagne déclare la guerre à la Russie²¹. Le gouvernement français décrète la mobilisation générale mais on pense que le conflit ne durera pas longtemps.

Pour aborder ce sujet, la littérature scientifique est essentielle. De nombreux ouvrages se sont intéressés aux Services de Santé durant cette guerre²². Ces ouvrages rendent compte du fonctionnement et de l'organisation de l'époque. Puis, des historiens ont étudié les différents hôpitaux de la Première Guerre Mondiale comme les hôpitaux militaires ou les hôpitaux

¹⁷ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, op. cit., pp. 18 et 69.

¹⁸ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 39.

¹⁹ *Ibidem*, p. 28.

²⁰ *Ibidem*, pp. 42-45.

²¹ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, op. cit., p. 38.

²² Morrillon Marc, *Le Service de santé 1914-1918*, Paris, Éditions Bernard Giovanangeli, 2014.

Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé aux armées pendant la Première Guerre Mondiale*, Paris, LBM, 2008.

temporaires²³. En ce qui concerne les hôpitaux civils, on trouve moins d'ouvrages qui décrivent leur fonctionnement pendant la guerre.

Différents chercheurs ont déjà présenté les HCL. L'histoire de Hôtel-Dieu ou de l'Hôpital de l'Antiquaille, par exemple, a été analysée²⁴. En ce qui concerne l'accueil des blessés en 1914, peu d'éléments sont indiqués. Seule une présentation du rôle général des Hospices et quelques chiffres sont mentionnés. Cette organisation n'est donc pas développée et la période de la guerre n'est généralement pas ou peu abordée.

La bibliothèque de La Part Dieu proposait du 7 octobre 2014 au 10 janvier 2015 une exposition intitulée « Lyon sur tous les fronts ». Des auteurs se sont réunis pour réaliser un livre sur l'exposition²⁵. Cet ouvrage donne davantage d'informations sur l'accueil des blessés en 1914, notamment rappelant le contexte à Lyon avant la guerre et sa mobilisation. Il donne également des chiffres sur le nombre de blessés pris en charge et sur l'organisation des hôpitaux dans la région lyonnaise. Cependant, il reste encore assez général sur l'organisation interne des Hospices Civils, laissant des zones dans l'ombre. C'est pourquoi le sujet suivant est abordé dans ce mémoire : l'accueil des militaires par les Hospices Civils de Lyon en 1914. La question suivante est donc très intéressante à étudier : Comment les Hospices Civils de Lyon se sont-ils organisés pour accueillir les militaires blessés suite à la déclaration de guerre du 3 août 1914 ?

Pour traiter ce sujet et répondre à cette problématique, l'étude du Conseil Administratif des HCL m'a semblé pertinente. Les documents de cette administration se trouvent aux Archives

²³ Gras Philippe et Lagrange Joël, « Les hôpitaux militaires pendant la Grande Guerre à Aix les Bains », *In Situ*, 31, 2017 [En ligne], [Consulté le 20 mai 2020]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/insitu/13954>
Kinossian Yves, *Hôpitaux temporaires, blessés et malades dans les Alpes Maritimes et à Monaco (1914-1923)*, Milan, Silvana Éditoriale, 2019.

²⁴ Cottin François-Régis et Roubert Jacqueline, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, Lyon, Société Académique d'Architecture de Lyon, 2012.

Malotiaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon : Carnet de l'avant*, Lyon, Éditions Libel, 2017.

Mornex René, Ducouret Bernard, Faure Olivier, *L'Antiquaille de Lyon, Histoire d'un hôpital*, Lyon, Lieux Dits, 2003.

²⁵ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! Une ville dans la Grande Guerre*, Milan, Silvana Éditoriale, 2014.

Municipales de Lyon puisqu'ils y ont été versés entre la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008. L'article d'Anne-Catherine Marin explique les conditions de ce versement²⁶.

Pour étudier le fonctionnement des établissements hospitaliers lyonnais durant la guerre, j'ai d'abord consulté deux registres de délibérations : celui de 1914 et celui de 1915. Ces délibérations ont été faites pendant les réunions du Conseil Général d'Administration des Hospices Civils de Lyon. Ces registres m'ont permis d'avoir une vision globale sur les décisions prises durant cette période. Cependant, le registre de 1915 utilisé ne m'a servi qu'à avoir des informations sur la gestion des comptes des HCL pendant la guerre.

J'ai ensuite décidé de consulter la boîte 1 LP 1112 qui s'appelle « Organisation et fonctionnement des établissements pendant le premier conflit mondial ». C'est une boîte au contenu très dense. J'ai choisi d'utiliser cette boîte car elle m'a apportée d'autres éléments pour mieux comprendre cette période. Elle contenait notamment des lettres. J'ai ainsi pu identifier les interlocuteurs des HCL et mieux comprendre les différents enjeux de cette période. L'utilisation de cette boîte a été essentielle.

Elle contient plusieurs pochettes. Une pochette concernant l'Hospice Debrousse uniquement de 1914 à 1919, une de 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. La pochette 1914 contient des extraits des registres de délibérations, que j'ai pu retrouver dans le registre lui-même, des correspondances entre les Hospices, ses Administrateurs, l'autorité militaire, les journaux mais aussi avec les civils. Elle est une source d'informations importantes et m'a été très utile.

Je me suis concentrée plus particulièrement sur l'année 1914 et le début de la guerre. Cette pochette contenait déjà de nombreux éléments à analyser. J'ai également décidé de ne pas exploiter la pochette concernant l'Hospice Debrousse, étant donné que cet Hospice a un statut particulier. Il est rattaché à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

J'aurais aimé consulter d'autres boîtes, afin d'étudier les autres services d'administration des HCL, comme la Commission des Finances et la Commission Exécutive. Cependant, j'ai décidé de me concentrer uniquement sur le Conseil Général d'Administration des HCL. Je n'ai eu qu'un an pour réaliser ce mémoire. La complexité des documents m'a amené à faire ce choix, n'ayant que quelques mois pour le réaliser.

²⁶ Marin Anne-Catherine, *Les archives « historiques » des Hospices Civils de Lyon (HCL)*, Gazette des Archives, 2007, n°205, pp. 27-42.

Concernant les sources imprimées, j'ai utilisé le livre de Croze et Cigalier²⁷. Auguste Croze est archiviste aux HCL. David Cigalier est poète et essayiste. Il écrivait sous le pseudonyme de David Chateigner. Cet ouvrage présente le fonctionnement des HCL durant la période de la Première Guerre Mondiale. Ces auteurs s'appuient sur les registres de délibération et leurs propres expériences pour expliquer les événements qui se déroulent durant cette période. Ils donnent également leur avis. J'ai choisi d'utiliser ce livre comme une source et non une bibliographie puisqu'il est très proche de la période étudiée. Les deux auteurs ayant vécu eux-mêmes la période, ne prennent pas assez de recul sur les événements. Puis, cette source imprimée apporte de nombreuses informations qui sont complémentaires aux autres sources recueillies.

J'ai également utilisé l'annuaire du *Tout Lyon* qui m'a permis de chercher les noms des Lyonnais et de me rendre compte de leurs statuts sociaux.

Dans un premier chapitre, s'intéresser à la mobilisation des Hospices révèle leur capacité d'adaptation et montre également les stratégies adoptées. Les Hospices doivent gérer l'urgence, ils se mobilisent. Dans un second chapitre, le parcours des blessés permet de se rendre compte des conditions réelles de rapatriement. L'accueil et les soins aux Hospices Civils seront expliqués, pour mieux comprendre la gestion de l'Administration. Le parcours des blessés militaires vers la guérison, du front vers l'arrière sera traité. Dans un troisième chapitre, les apports de la guerre seront abordés. La Première Guerre Mondiale a fait évoluer la prise en charge des patients. Elle a un impact sur la société, que l'on ne peut pas négliger.

²⁷ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927.

Chapitre I. Gérer l'urgence : la mobilisation des Hospices Civils de Lyon

Les Hospices Civils se mobilisent dès l'annonce de la guerre et commencent à réfléchir sur l'organisation de l'accueil des blessés. Ils font partis de la 14^e Région de Santé²⁸ (Annexe B). La 14^e Région de Santé a d'abord pour Directeur le Médecin Inspecteur Richard. Entre le 26 et le 28 septembre, le Médecin Principal de Première Classe Géraud lui succède²⁹. Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les HCL pour accueillir les blessés ?

A. Accueillir les blessés militaires : libérer des lits dans les hôpitaux

1. La Réquisition des hôpitaux et l'évacuation des malades civils

a) La Réquisition des hôpitaux lyonnais

En prévision de l'arrivée de soldats blessés, les hôpitaux lyonnais sont réquisitionnés car les hôpitaux militaires Desgenettes et Villemanzy ne sont pas suffisants pour accueillir tous les malades³⁰. Préparer l'accueil des militaires blessés devient une priorité. D'abord, l'Hôtel-Dieu est mobilisé pour réceptionner des soldats³¹. Le 10 août 1914, le Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, le Médecin Inspecteur Richard prévient Théophile Diederichs, le Président du Conseil, de la réquisition à venir de l'Hôtel-Dieu. Le 11 août, le Président du Conseil lui répond que l'Hôtel-Dieu prendra les mesures nécessaires pour accueillir le plus de blessés possible³². Il ajoute que le personnel de l'hôpital prendra en charge les malades.

²⁸ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, coll. « Académique », Paris, Presses de Sciences Po., 2015, pp. 110-112.

²⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 57.

³⁰ Chatelan Olivier, « Chapitre 11 : Guerres, croissance et crises : Lyon au XX^e », dans Chopelin Paul et Souriac Jean-Pierre (dir), *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, coll. « Histoire des villes et des régions », Toulouse, Privat, 2019, p. 688.

³¹ Malotaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon...*, *op. cit.*, p. 195.

³² Archives Municipales de Lyon (désormais « AML »), 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre du Président du Conseil Général d'Administration des HCL, Théophile Diederichs, au Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, le Médecin Inspecteur Richard, 11 août 1914.

Le même jour, il relaie sa décision aux différents directeurs des hôpitaux des Hospices³³. Dès le lendemain, cette organisation est précisée et validée par le Conseil d'Administration, qui se réunit³⁴. Durant cette séance du 12 août, il est annoncé que Louis Hugounenq est chargé de faire le lien entre les HCL et les autorités militaires. Puis, le Conseil décide d'interrompre la réception de malades civils et de les évacuer. Les Services de la Maternité et de l'Infirmierie de Porte sont sauvegardés. Ce Service d'Infirmierie de Porte était avant 1914 tenu par un chirurgien et un interne. Ces soignants devaient s'engager à gérer les urgences de jour comme de nuit. En 1914, les internes sont supprimés et il ne reste plus qu'un chirurgien nommé par le Président pour une semaine³⁵. Le 25 août 1914, ces décisions sont validées par le Préfet³⁶. Le 20 août, le Médecin Inspecteur Richard annonce au Président Diederichs l'arrivée imminente de soldats blessés à Lyon. Il lui demande que 500 lits soient libérés pour les soldats. Le Président répond que les malades civils sont en cours d'évacuation et que l'Hôtel-Dieu peut accueillir plus de 500 blessés militaires³⁷. Cependant, ce n'est pas le seul établissement réquisitionné.

Le 5 août 1914, l'hôpital Renée Sabran à Hyères, qui dépend de l'Hospice de la Charité et qui accueillait des enfants atteints de maladies comme la tuberculose ou la scrofule, est mobilisé à son tour³⁸. Trois médecins et un pharmacien militaires se rendent dans le bureau de l'économe de l'Hospice de la Charité³⁹. Ils rencontrent l'économe Sapin. Ils lui remettent au nom de la Marine Nationale un ordre de réquisition pour son Hôpital situé au bord de la Méditerranée⁴⁰. Le 13 août 1914, l'Administration des HCL accepte cette réquisition. Les 170 enfants et 31 sœurs occupant l'établissement sont évacués en train de Hyères à Lyon Perrache. Dans la majorité des cas, les enfants sont renvoyés dans leurs familles, tandis

³³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Décision du Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 11 août 1914.

³⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, 12 août 1914, n°462, pp. 475-477.

³⁵ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op.cit., p. 136.

³⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre du Préfet du Rhône au Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 25 août 1914.

³⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL au Médecin Inspecteur Richard, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, 20 août 1914.

³⁸ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, op. cit., pp. 112 et 113.

³⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Notice concernant l'hôpital Renée Sabran, 13 août 1914.

⁴⁰ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, op. cit., p. 113.

que les plus atteints rejoignent l'Hospice de la Charité⁴¹. Enfin, le 12 août, Francis Sabran, Administrateur-Directeur de l'Hospice de la Charité, concède 265 lits pour les blessés militaires.⁴² Ainsi, les hôpitaux lyonnais sont réquisitionnés et se mobilisent. Néanmoins, les HCL doivent résoudre un autre problème : Que faire des civils évacués ?

b) Rediriger les malades civils

Les malades en rémission, n'ayant plus besoins de soins intensifs, sont congédiés et retournent dans leurs familles⁴³. Cependant, les HCL doivent trouver des solutions afin de continuer à soigner les civils dont l'état reste fragile.

i) La répartition des malades civils dans les différents établissements des Hospices et leurs annexes

Suite à la réquisition de l'Hôtel-Dieu, le Président du Conseil prend des mesures afin de transférer les civils et de les orienter vers d'autres établissements⁴⁴. D'abord, le 11 août 1914, il décide d'ajourner les entrées de civils à l'Hôtel-Dieu. L'hôpital de la Croix-Rousse et l'hôpital Saint-Pothin les accueillent désormais. L'Hôtel-Dieu n'accueillant plus de civils, les zones sont redessinées :

« La circonscription affectée à l'hôpital de la Croix-Rousse comprendra la partie de la ville au nord de l'axe de la rue Grenette et du cours Lafayette.

Le périmètre de l'hôpital Saint-Pothin comprendra la partie de la ville au sud de la rue Grenette et du cours Lafayette avec le 5^e arrondissement⁴⁵. »

Les hôpitaux prennent en charge de nouveaux quartiers de Lyon. Le 12 août, le Président Diederichs précise quels sont les arrondissements affectés à l'hôpital de la Croix-Rousse :

⁴¹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 49.

⁴² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, 12 août 1914, n°463, pp. 477 et 478.

⁴³ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 180.

⁴⁴ *Idem.*

⁴⁵ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Décisions du Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 11 août 1914.

« La circonscription affectée à l'Hôpital de la Croix-Rousse comprend donc

Tout le 4^e arrondissement

1^{er}

6^e

La partie du 2^e arrondissement au sud de la rue Grenette⁴⁶. »

Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration des HCL durant la séance du 12 août et sont validées par le Préfet le 26 août. Cependant, le Conseil apporte d'autres précisions. Dorénavant, ce sont les établissements, accueillant ces malades, qui prennent en charge leurs dépenses. Quant aux incurables présents à l'Hôtel-Dieu, ils sont envoyés à l'Hospice du Perron. Ces mesures sont prises pour répartir les malades dans les divers hôpitaux lyonnais. L'objectif est de dédier l'Hôtel-Dieu aux militaires blessés.

Pour communiquer avec la population, les HCL utilisent les journaux. Ils créent un dialogue avec la population en leur transmettant des informations essentielles. Ils contrôlent également leur image en mettant fin à certaines rumeurs. Dans les différentes sources exploitées, les rédacteurs en chef des journaux lyonnais sont les destinataires des lettres de Théophile Diederichs. Le recoupement des sources a permis de déterminer que le Président envoie la même lettre à divers journaux lyonnais. Ces quotidiens et leurs directeurs sont le *Lyon Républicain* (Auguste Ferrouillat), *Le Progrès* (Léon et Henri Delaroche), le *Nouvelliste de Lyon* (E. Le Clerc), *l'Express* (Paul Bailly et Maurice Gonin), *La Dépêche de Lyon* (Martial Peaufique) et le *Salut Public* (Claude Sève). Généralement, dans ces journaux quotidiens, la première page est dédiée aux nouvelles internationales et la deuxième page est consacrée aux actualités concernant la ville de Lyon⁴⁷. Ainsi, le 31 août 1914, le Président des HCL s'adresse aux Lyonnais via un communiqué. Il répond à une rumeur selon laquelle :

⁴⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Délibérations du Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 12 août 1914.

⁴⁷ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 216.

« Des lettres parviennent à l'Administration des Hospices dans lesquelles on se plaint que les Hôpitaux ne remplissent plus le mandat qui leur est confié et laissent des malades sur la voie publique plutôt que de les hospitaliser⁴⁸. »

Il répond en expliquant les décisions prises par le Conseil Général d'Administration. Ce sont d'autres établissements qui accueillent les malades civils. De plus, l'Hospice de la Charité est mentionné, il accueille aussi des civils évacués⁴⁹. Néanmoins, la répartition dans les hôpitaux ne suffit pas. Il n'y a pas assez de place. Il faut trouver d'autres moyens pour continuer l'évacuation de ces malades et poursuivre leurs soins. Faire appel à la population lyonnaise a été une solution.

ii) L'appel à la population lyonnaise pour accueillir des malades civils

Les HCL lancent un appel à la population pour accueillir des malades civils. Ils utilisent des affiches mais aussi la presse pour communiquer avec les Lyonnais⁵⁰. Le 6 août 1914, le Président Diederichs sollicite l'aide de la population⁵¹. Il invite les Lyonnais à recevoir chez eux des malades convalescents ou chroniques, à l'exception de contagieux. Les malades ayant encore besoin de soins leur seraient envoyés. Il les invite à adresser leurs propositions à l'Hôtel-Dieu en indiquant le nombre de lits proposé. Le 12 août, les HCL prennent plusieurs mesures⁵². Ils décident de fournir les pansements. Puis, les particuliers se verront proposer une rémunération. Les HCL s'engagent à payer par journée 2 francs par adulte et 1,50 francs par enfant. S'ils utilisent le service de blanchisserie de l'Hôtel-Dieu, 0,25 francs sera soustrait au prix de journée. De plus, une continuité et un suivi administratif et médical sera mis en place puisque les malades dépendent toujours des HCL. Le chef de service, un de ses subordonnés ou un autre soignant continuera à assurer ce suivi. Suite à cet appel, de nombreuses lettres et propositions arrivent à l'Hôtel-Dieu. Et, le 22 août, Théophile Diederichs remercie l'ensemble

⁴⁸ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef, 31 août 1914.

⁴⁹ *Idem*.

⁵⁰ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 180.

⁵¹ AML, 1 LP 1112, Lettre, Président du Conseil Général des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, Pochette 1914, 6 août 1914.

⁵² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Délibérations du Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 12 août 1914.

de la population qui s'est mobilisée et qui apporte son soutien⁵³. Il indique que 600 lits sont disponibles pour des malades civils.

L'investissement des Lyonnais est notable. Des personnes de toutes classes sociales répondent présentes et proposent leur aide. D'abord, la frange de la population la plus aisée répond présente à l'appel du Président. L'annuaire du *Tout Lyon* regroupe la bourgeoisie lyonnaise. Yves Grafmeyer, sociologue s'intéressant à la ville de Lyon, explique comment sont choisies les personnes mentionnées. Sont regardés la « réussite professionnelle », l'« ancienneté dans la famille » et la « notoriété locale ». Selon l'éditeur, cet annuaire regroupe la « haute société de Lyon et de la région lyonnaise »⁵⁴.

Paul Andrié fait partie de l'annuaire. Il est marié à Madame Rousselier. Ils habitent 27 Boulevard du Nord⁵⁵. Le 8 août, il propose son aide en créant dans sa maison une annexe avec salle de bains et cuisine⁵⁶. Il fournit aussi le personnel, les lits et les draps. Cependant, il donne ses conditions. Il souhaite accueillir entre 15 à 20 femmes. Il veut qu'on lui fournisse la nourriture et les pansements. Quelques jours plus tard, il demande aussi des camisoles et de l'essence pour son automobile, qu'il prête pour transporter les malades. Le Président répond favorablement à ses requêtes et assigne à son annexe un médecin qui s'occupera des malades : le Docteur Nové-Josserand⁵⁷. L'annexe est mise en état de fonctionnement et dispose de 25 lits⁵⁸.

Ensuite, Louis et son frère Auguste Lumière sont des personnalités importantes de la région lyonnaise. Ils sont connus pour leurs découvertes sur le cinéma. Pendant la guerre, ils apportent leurs contributions. Auguste Lumière se consacre au « service radiographique à

⁵³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 22 août 1914.

⁵⁴ Grafmeyer Yves, « Une population auto-définie », *Quand le tout-lyon se compte. Lignée, alliances, territoires*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, pp. 17-53.

⁵⁵ Annuaire, *Tout Lyon*, 1910, p. 24.

⁵⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Paul Andrié au Président du Conseil Général d'Administration, 8 août 1914.

⁵⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL à l'Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu, 17 août 1914.

⁵⁸ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL à l'Administrateur Directeur de l'Asile Livet Bonefous Bouniols, 14 septembre 1914.

l'Hôtel-Dieu » et il invente le « tulle gras Lumière » qui favorise la cicatrisation des plaies et prévient des infections. Quant à Louis Lumière, il met au point « la pince universelle Lumière » (prothèse de main) afin de faciliter la vie des soldats mutilés⁵⁹. Leurs noms font partis de l'annuaire. Louis Lumière, par exemple, habite 262 Cours Gambetta à Lyon⁶⁰, dans le 8^e arrondissement. Le 9 août, il ouvre une de ses propriétés pour les civils⁶¹. Après en avoir parlé avec le Président Diederichs, il met à disposition une de ses propriétés 231 rue cours Gambetta. Ancien couvent converti en annexe, il peut accueillir 100 lits. Un jardin lui est attenant.

Néanmoins, quand une partie de la population peut mettre des maisons entières à la disposition des HCL, d'autres n'ont pas les moyens de donner autant. Les classes moyennes et populaires répondent à cet appel. C'est le cas de deux infirmières, Mesdames Poncet et Arches. Elles habitent 37 rue Auguste Comte. Cette rue se situe entre Bellecour et Perrache. Le 11 août 1914, elles proposent d'accueillir quatre malades⁶². Elles s'occuperont de leurs soins. Cependant, elles demandent qu'on leur fournisse de la nourriture et de l'argent : 30 francs par mois.

Ces trois propositions montrent que toutes les classes sociales lyonnaises apportent leur aide que ce soit des bourgeois, des personnes influentes, ou des infirmières. Après avoir trouvé des solutions pour évacuer ses malades civils, l'Hôtel-Dieu est prêt à recevoir le 25 août des malades militaires⁶³.

2. L'appel aux Lyonnais par le biais des journaux : l'accueil de militaires par les particuliers

Les premiers combats de la Grande Guerre, au mois d'août et de septembre, sont très meurtriers. L'Allemagne et la France perdent beaucoup d'hommes. Après la bataille de la

⁵⁹ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 181.

⁶⁰ Annuaire, *Tout Lyon*, 1910, p. 180.

⁶¹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Louis Lumière au Président du Conseil Général d'Administration, 9 août 1914.

⁶² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Mesdames Poncet et Arches au Président du Conseil Général d'Administration, 11 août 1914.

⁶³ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 48.

Marne (6 au 10 septembre 1914), on dénombrait environ 100 000 morts et un nombre considérable de blessés du côté français⁶⁴. Les HCL se préparent à accueillir ces soldats en cherchant des lits. Beaucoup de propositions avaient été faites aux Hospices pour l'accueil de civils. Les propositions non utilisées furent retenues pour les militaires⁶⁵. Puis, le Président du Conseil d'Administration fit un premier appel pour les blessés. Et, le 24 août, il remercie la population ayant proposé des lits pour les recevoir⁶⁶. Les offres soumises ayant plus ou moins 100 lits sont regardées en premier par une Commission. Le but est de libérer la place pour les cas les plus urgents qui ont besoin d'une hospitalisation rapide. Puis, le Président Diederichs réitère son appel par le biais des journaux le 6 septembre 1914⁶⁷. Les Hospices Civils ne s'attendaient pas à devoir accueillir autant de blessés. L'appel à la population semble indispensable⁶⁸. Dans les archives dépouillées, aucune lettre envoyée aux HCL par des particuliers n'a été trouvée. Mais l'ouvrage de Croze et Cigalier permet d'avoir accès à une proposition d'une commerçante :

« Monsieur, je puis vous offrir une chambre et un lit très propre et bien aéré pour un soldat blessé convalescent, c'est avec plaisir que je le soignerais gratuitement et ferais tout mon possible pour qu'il soit heureux : c'est un lit à deux places : si vous voulez en envoyer deux, cela m'est égal, mais pas un boche, je ne pourrais pas le soigner.

Recevez, Monsieur, tout respect⁶⁹. »

Cette femme, propose son aide pour accueillir un ou deux militaires. Suite à ces appels, 1 326 places sont trouvées pour répartir les soldats blessés à Lyon ou dans sa banlieue⁷⁰. Dans sa lettre, cette commerçante stipule qu'elle ne souhaite pas accueillir d'Allemands. En effet, les HCL peuvent accueillir des Allemands.

⁶⁴ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerre...*, op. cit., p. 52.

⁶⁵ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 53.

⁶⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 24 août 1914.

⁶⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 6 Septembre 1914.

⁶⁸ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, op. cit., pp. 266 et 267.

⁶⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 124.

⁷⁰ *Idem*.

3. L'Hospice de la Charité et l'épisode des infirmières allemandes

À 20 heures, le 8 octobre, le Gouverneur Général de la Place de Lyon et Commandant Supérieur de la Défense Goigoux prévient, par appel téléphonique, l'Administrateur-Directeur de l'Hospice de la Charité de l'arrivée imminente d'infirmières allemandes. Francis Sabran informe donc Théophile Diederichs. Afin d'avoir plus d'informations, le Président du Conseil Général d'Administration des HCL s'adresse au bureau d'état-major où on l'informe de la réquisition de l'Hospice de la Charité⁷¹. Le 9 octobre 1914, l'économiste de l'Hospice de la Charité Sapin écrit dans son rapport : « 58 infirmières allemandes ont été amenées de la gare aujourd'hui »⁷². Elles arrivèrent à 9 heures. Et, le 12 octobre, un ordre de réquisition, provenant du Gouverneur Général Goigoux, est adressé à Francis Sabran, qui le transmet au Président des HCL⁷³. Cet ordre de réquisition prescrit le logement et la nourriture pour cinquante-huit infirmières à partir du 9 octobre 1914.

Après de durs combats dans le nord-est de la France, de Meaux à Vitry-le-François, les Français remportent la bataille de la Marne le 10 septembre 1914. Ils ont repoussé les Allemands qui restent cependant présents sur le territoire français⁷⁴. La ville de Péronne est libérée de l'occupation allemande. Les infirmières allemandes, qui travaillaient au lazaret, sont faites prisonnières⁷⁵. Ce terme de Lazaret paraît insolite, en français il désigne un « établissement où sont isolées les personnes ou les marchandises contaminées ou susceptibles d'avoir été contaminées par une maladie épidémique »⁷⁶. Par contre, en allemand, le mot « Lazarett » signifie tout simplement hôpital militaire. Péronne fut repris quelques jours plus tard⁷⁷. Après avoir été capturées, elles sont dirigées vers l'Hospice de la Charité.

⁷¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance extraordinaire du 12 octobre 1914, n°568, p. 572.

⁷² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Extrait du rapport de l'économiste, 9 octobre 1914.

⁷³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Ordre de Réquisition du Général Gouverneur de la Place de Lyon, Commandant Supérieur de la Défense au Directeur de l'Hospice de la Charité, 12 octobre 1914.

⁷⁴ Cochet François, *La Grande Guerre*, coll. « Tempus », Paris, Éditions Perrin, 2018, pp. 80-82.

⁷⁵ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 163.

⁷⁶ *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)* [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

⁷⁷ Cochet François, *La Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 83.

Il faut rappeler que le 22 août 1864, la Convention de Genève a été signée par seize pays. Elle protège le personnel médical qui est fait prisonnier sur le front⁷⁸. Elle affirme qu'il ne faut pas les considérer comme des prisonniers de guerre⁷⁹. D'autres conventions, comme celles de la Haye en 1899 et 1907 ou celle de Genève de 1906, améliorent les droits des prisonniers⁸⁰. Si des prisonniers sont blessés, une directive du 6 octobre précise qu'ils seront soignés comme les ressortissants du pays où ils sont captifs. Français et Allemands sont d'abord soignés dans les mêmes hôpitaux jusqu'à être séparés à partir de novembre 1914⁸¹.

Les cinquante-huit infirmières sont acheminées vers l'Hospice de la Charité. Une première liste de noms est dressée le 14 octobre :

« 1 – GOERTZ, Hewig	27 – AUGUSTAT, Amalie
2 – EDIGER, Hulda	28 – NAUJOKS, Martha
3 – ABRITZKI Minna	29 – KOPETSCH, Wilhelmine
4 – ARNDT Marie	30 – SWARS, Martha
[...]	[...]» ⁸²

Ce n'est que le 16 décembre 1914 que des précisions sont apportées sur leurs identités⁸³. Les HCL distinguent les « diaconesses » désignant une « religieuse qui vit en communauté et se consacre à des activités caritatives »⁸⁴, au nombre de cinquante-deux, et des infirmières

⁷⁸ Médart Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918. Acteurs méconnus de la Grande Guerre*, coll. « Diffuses Napole », Saint-Cloud, Soteca, 2010, pp. 15 et 16.

⁷⁹ Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 104.

⁸⁰ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, p. 78.

⁸¹ Médart Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 43.

⁸² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, État des infirmières allemandes, 14 octobre 1914.

⁸³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, État des infirmières allemandes, 16 décembre 1914.

⁸⁴ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

travaillant pour la Croix-Rouge, au nombre de six. Auguste Croze et David Cigalier, décrivent leurs arrivées et leurs journées :

« Elles entrèrent en ordre dans le dortoir assigné, déposèrent tranquillement le sac tyrolien qu'elles portaient, puis, tout de suite, témoignèrent de l'esprit de méthode de leur race, en dressant un inventaire des objets à leur usage.

Elles restèrent jusqu'au jour de leur évacuation sur Genève, (21 octobre) ne donnant aucun prétexte de plainte, ne manifestant pas la moindre mauvaise humeur, s'adaptant aisément à leur situation forcée, balayant, faisant leur lit, lavant leur vaisselle, s'activant à des besognes de bonnes petites ménagères⁸⁵. »

Les infirmières instaurent un rythme quotidien durant leur séjour. Cependant, ces deux auteurs écrivent qu'elles partent le 21 octobre vers Genève. Tandis que l'économiste écrit dans son rapport du 20 octobre 1914 : « 58 infirmières allemandes sont sorties »⁸⁶. Elles quittent donc le 20 octobre l'Hospice de la Charité et sont envoyées en Suisse, à Genève. Durant la Première Guerre Mondiale, la Suisse est un pays neutre. La convention de Genève de 1906 met en place la possibilité d'envoyer des prisonniers vers un pays neutre jusqu'à la fin du conflit⁸⁷. Par ailleurs, les sociétés d'aide aux prisonniers ont été légitimées durant la Conférence de La Haye en 1899. Cette décision a été approuvée par 27 États⁸⁸. La convention de la Haye de 1907 est complétée. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a désormais un bureau à Genève. Sa mission est de récupérer des informations sur les prisonniers : qui ils sont et où ils sont captifs. Durant la Grande Guerre, la Croix-Rouge améliore la captivité des prisonniers, grâce aux dons qu'elle reçoit. Elle les redistribue ensuite. Le 21 août 1914, le bureau devient « l'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre »⁸⁹.

Le 9 octobre 1914, le Président décide de convoquer les membres du Conseil le 12 octobre à 16h30 pour parler de cet événement⁹⁰. Ainsi, les membres du Conseil Général

⁸⁵ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 163.

⁸⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Extrait du rapport de l'économiste, 20 octobre 1914.

⁸⁷ Médart Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918...*, op. cit., p. 203.

⁸⁸ *Ibidem*, p. 17.

⁸⁹ *Ibidem*., pp. 22 et 23.

⁹⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL à Francis Sabran, 9 octobre 1914.

d'Administration se réunissent pour une séance extraordinaire⁹¹. Ils discutent de cet évènement, qui pour eux est un incident. En effet, dans cette séance, Théophile Diederichs rappelle que les Hospices avaient précisé aux autorités militaires ne pas vouloir recevoir de blessés allemands. Ils sont mécontents. Alors qu'ils cherchent par tous les moyens des lits et de la place, l'arrivée de ces cinquante-huit infirmières allemandes n'est pas la bienvenue. Des lits sont attribués à des prisonnières au lieu de l'être à des soldats français. Leur décision n'a pas été respectée par l'armée. Le Président du Conseil souhaite que la situation ne se reproduise plus. Le 15 octobre, il fait porter à la connaissance du Général Goigoux la décision du Conseil :

« Le Conseil regrettant que des lits réservés exclusivement à des malades aient été réquisitionnés pour héberger des prisonnières, demande que pareille mesure ne soit pas renouvelée et que les effets de cette réquisition soient limités à une durée aussi courte que possible⁹². »

L'Hospice de la Charité qui accueille ces infirmières a le devoir de les soigner et de prendre soin d'elles. Cependant, cette réquisition leur ayant été imposée, l'autorité militaire estime que ce n'est pas à eux de prendre en charge les dépenses liées aux infirmières. Le 12 octobre 1914, le Général Goigoux explique à l'Administrateur-Directeur Sabran qu'il a demandé à ses supérieurs le remboursement de leurs frais⁹³. Le 28 octobre, le Président envoie la note des frais⁹⁴. La journée est au prix de 2,50 francs. Le coût total est de 1 740 francs. Les archives dépouillées ne permettent pas de déterminer si cette somme a été remboursée aux HCL. On ne sait pas quelle est l'issue. S'intéresser aux archives de l'économiste de la Charité pourrait apporter cette réponse.

Ainsi, au début de la guerre, la préoccupation des HCL est de trouver des lits pour les militaires blessés. Ils en libèrent dans les hôpitaux et font appel aux familles et aux particuliers. Une autre difficulté à laquelle il faut apporter des solutions est la perte du personnel et le besoin de trouver des remplaçants.

⁹¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance extraordinaire du 12 octobre 1914, n°568, p. 572.

⁹² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL au Général Goigoux, 15 octobre 1914.

⁹³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Général Goigoux à Francis Sabran, 12 octobre 1914.

⁹⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Francis Sabran à Théophile Diederichs, 28 octobre 1914.

B. Pallier la perte du personnel, le besoin de trouver des remplaçants

1. Recruter dans l'urgence : suspension des concours et appel aux Lyonnais non mobilisés

L'entrée en guerre, entraîne la mobilisation de tous les hommes valides âgés de 20 à 47 ans⁹⁵. Les HCL sont eux aussi touchés par cette mesure et perdent ainsi une partie importante de leur personnel, puisqu'on prend même les hommes n'ayant pas encore fait leur service militaire de trois ans. Les HCL comptaient avant la guerre 294 membres du personnel hospitalier. Ils n'en conservent que 53⁹⁶. Il devient donc urgent de compléter le personnel manquant, qu'il s'agisse d'agents administratifs ou de soignants. Le Président Diederichs lance un appel à la population lyonnaise non mobilisée⁹⁷. Il annonce que des offres d'emplois sont à pourvoir. Les postulants doivent envoyer leur proposition au n°56 passage de l'Hôtel-Dieu, où se trouve l'administration centrale. Les Lyonnais réagissent rapidement. Le 4 août 1914, le Président remercie les Lyonnais qui ont répondu à son appel⁹⁸. Il déclare avoir reçu plus d'un millier de demandes. Désormais, les candidatures ne sont plus acceptées.

Le 5 août, le Conseil Général d'Administration se réunit et ses membres conviennent de plusieurs mesures urgentes⁹⁹. D'abord, concernant le Président, il peut prendre des initiatives : recruter du personnel administratif et de santé sans répondre aux exigences du règlement, donner à un représentant le droit de signer à sa place... Mais aussi concernant les Administrateurs-Directeurs, ils sont autorisés à embaucher du personnel gradé ou non gradé ainsi que des ouvriers, qui seront embauchés provisoirement sous condition d'une période d'essai de trois jours. Le salaire pour ces personnes sera de 4,50 francs par jour. Cette délibération est approuvée le 8 août par le Préfet.

⁹⁵ Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France...*, *op. cit.*, p. 124.

⁹⁶ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 180.

⁹⁷ AML, 1 LP 1112, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, début août 1914.

⁹⁸ AML, 1 LP 1112, Affiche, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux Lyonnais, 4 août 1914.

⁹⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 5 août 1914, n°459, pp. 471-473.

Durant la séance du 19 août 1914, le Conseil prend la décision de suspendre les concours notamment ceux de chirurgiens, médecins, accoucheurs, internes, externes et pharmaciens¹⁰⁰. Des étudiants en médecine et des médecins étrangers sont mobilisés¹⁰¹. Le recrutement devient urgent, toutes les personnes disponibles sont appelées en renfort.

Ensuite, on évalue la situation concernant les religieux présents dans les établissements lyonnais. Après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, 10 000 religieuses se sont fait évincer de leurs fonctions dans les Services de Santé¹⁰². À Lyon, l'Administration a fait en sorte de recruter le moins de religieuses possibles. 70 % du personnel est laïque¹⁰³. En effet, dans les établissements des Hospices, des sœurs laïques, appelées sœurs hospitalières, sont présentes en tant que soignantes et sont sous le contrôle d'un aumônier¹⁰⁴. Néanmoins, avec la guerre, le manque de personnel se fait sentir, et les religieuses sont de nouveau sollicitées¹⁰⁵. Les HCL recrutent des Lyonnais, suppriment les concours et acceptent de nouveau les religieuses mais ils essayent aussi de conserver leur personnel.

2. Conserver son personnel : une mise en suspens des retraites

Le 29 juillet, avant l'entrée en guerre de la France, le Conseil examine plusieurs éléments¹⁰⁶. Il réitère sa demande auprès du Ministre de la Guerre, par le biais du Préfet du Rhône, sur la non-mobilisation de son personnel. Leurs nombreuses requêtes ne sont pas accordées puisque des membres du personnel sont mobilisés. Ensuite, ils optent pour la suspension des congés du personnel durant toute la guerre. Le personnel en congé est rappelé pour assurer leur service dans les hôpitaux. En outre, les HCL anticipent la poursuite de la

¹⁰⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 19 août 1914, n°481, p. 492.

¹⁰¹ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 180.

¹⁰² Antier Chantal, *Les Femmes dans la Grande Guerre*, coll. « Vivre dans la guerre », Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2011, p. 82.

¹⁰³ Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France...*, op. cit., p. 127.

¹⁰⁴ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 18.

¹⁰⁵ Antier Chantal, *Les Femmes...*, op. cit., p. 82.

¹⁰⁶ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 29 juillet 1914, n°435, pp. 447 et 448.

guerre. Ainsi, des soignants retraités comme des médecins et des chirurgiens sont appelés en renfort¹⁰⁷.

Conserver le personnel passe aussi par la mise en suspens des retraites. Le Conseil, le 11 novembre 1914, prend une décision concernant deux employés, Mademoiselle Saar et Monsieur Eidenscenck¹⁰⁸. Ils doivent partir à la retraite le 31 décembre 1914. Ils ont respectivement 71 ans et 74 ans. Ces employés travaillent au service de la buanderie. Avec l'arrivée des soldats, la charge de travail est plus conséquente. Ces employés doivent nettoyer de grande quantités de linge. Le Conseil décide de suspendre leur retraite jusqu'à la fin de la guerre. Conserver ce personnel, c'est s'assurer une main d'œuvre qualifiée et répondre aux besoins de main d'œuvre du Service. Plusieurs décisions sont prises concernant la mise en suspens de certaines retraites. Le 16 décembre, l'Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu fait part de sa difficulté à recruter du personnel masculin. L'âge limite est de 65 ans. Il souhaite que ce personnel continue à travailler. Le Conseil décide d'appliquer cette mesure à l'ensemble des hôpitaux dont il a la charge, et ce pour toute la durée de la guerre¹⁰⁹. Malgré les mesures prises, les HCL ne parviendront pas à combler ce manque de personnel durant toute la période du conflit¹¹⁰.

3. Protéger le personnel : la mise en place de brassards et le recours à la vaccination

a) Brassards, cartes d'identité et « protection »

Pour protéger son personnel, le Conseil Général d'Administration des HCL décide de mettre en place un système de brassards, sur demande de l'Administrateur-Directeur adjoint de l'hôpital Saint-Pothin, Paul Pic :

¹⁰⁷ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 180.

¹⁰⁸ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°601, p. 616.

¹⁰⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°662, p. 680.

¹¹⁰ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 180.

« Aux termes d'un récent arrêté de M. Le Ministre de la Guerre, les administrateurs et le personnel de nos hôpitaux ont le droit à porter le brassard de la convention de Genève.

Il me semble qu'il serait opportun de demander, pour les collaborateurs des hospices, l'autorisation de porter un insigne qui leur permettra de circuler plus aisément, tant de nuit que de jour, ce qui peut même leur éviter les désagréments dont ils courent les risques dans l'exercice de leurs fonctions¹¹¹. »

Le Conseil d'Administration instaure le système de brassards et de cartes d'identité. Ces éléments sont à demander auprès d'une autorité militaire : au Directeur du Service de Santé de la 14^e région, au Médecin Inspecteur Richard¹¹² ou au Gouverneur de la Place de Lyon, le Général Goigoux¹¹³. Ils sont décernés à tout le personnel soignant gradé ou non gradé et au personnel d'administration. En effet, la Convention de Genève, adoptée le 22 août 1864 à la suite du Congrès des Nations, protège les membres du Service de Santé, notamment les ambulanciers et le personnel hospitalier¹¹⁴. Cette convention édicte le principe de neutralité du Service de Santé. Dans l'article 1, l'ennemi doit laisser le personnel de santé faire son travail tant que des blessés sont présents. L'article 7 de la convention met en place des signes distinctifs¹¹⁵. Le Service de Santé doit être visible. Chaque hôpital, ambulance ou service d'évacuation doit exposer le drapeau de son pays ainsi qu'un drapeau à fond blanc avec une croix rouge. Quant au personnel, il doit porter un brassard à fond blanc avec une croix rouge, pour le distinguer sur le front et dans la zone intérieure. Le port du brassard garantit la neutralité du personnel de santé et le protège.

Après cette délibération, plusieurs établissements lyonnais font la demande de brassards et de cartes d'identité. Sur ces cartes d'identité sont inscrits : le nom, le prénom, la profession et l'adresse de la personne. Des listes de personnel sont envoyées à l'administration de l'Hôtel-

¹¹¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 2 septembre 1914., n°513, p. 520.

¹¹² *Idem*.

¹¹³ AML, 1 LP 1112, État des agents pour lesquels une demande de brassards est faite au Général Goigoux, 9 septembre 1914.

¹¹⁴ Larcan Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 102.

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 103.

Dieu qui les fait suivre ensuite aux autorités militaires. Par exemple, le 9 septembre 1914 une liste de onze noms est dressée à l'Hôtel-Dieu, dont :

« Monsieur Brizon Louis né le 5 avril 1883 à Lyon, Automobile 170 S-6

Demeurant Boulevard du Nord 112 à Lyon

(industriel)

Monsieur Porteret Jacques Eugène, né le 4 août 1861 à la Pacaudière (Loire)

Demeurant Cours Gambetta 11, à Lyon

(Pharmacien chef de l'Hôtel-Dieu)¹¹⁶ ».

Eugène Brizon est l'Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu et Monsieur Porteret est le chef de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. Ils ont le droit de posséder ces cartes d'identités et brassards. D'autres établissements demandent des brassards et des cartes d'identité, c'est le cas de l'Hospice du Perron. Le 22 septembre 1914, Monsieur Bontron, son économe, fait une demande auprès de l'Administration des HCL pour Monsieur Gagneur. Après avoir exercé le métier de « chef de poste à la garde des voies de communication », il est mis au service des HCL, et devient sous-économe de l'Hospice du Perron¹¹⁷. Il a besoin de cette protection. L'École Dentaire et dispensaire dentaire de Lyon fait elle aussi une demande de brassard et de carte d'identité pour huit chirurgiens-dentistes et infirmiers mécaniciens dentistes, le 7 novembre 1914 :

« Gouttenoire, Antoine : Chirurgien-dentiste

[...]

Rouvier, Denis-Louis : Chirurgien-dentiste

Damet, Philibert : Infirmier mécanicien ; prothésiste¹¹⁸ »

¹¹⁶ AML, 1 LP 1112, État des agents pour lesquels une demande de brassards est faite au Général Goigoux, 9 septembre 1914.

¹¹⁷ AML, 1 LP 1112, Lettre, Économe de l'Hospice du Perron au Secrétaire Général du Conseil d'Administration des HCL, 22 septembre 1914.

¹¹⁸ AML, 1 LP 1112, Lettre, École et dispensaire dentaire de Lyon au Président du Conseil Général d'Administration, 7 novembre 1914.

Plusieurs établissements se protègent.

Cependant, à Lyon, avec la prise en charge de blessés civils et militaires par des particuliers, on peut se demander si eux aussi ont eu le droit à ce brassard. Par exemple, Monsieur Andrié demande à y avoir accès¹¹⁹. Selon la convention et les dires de Paul Pic, il devrait en bénéficier. Mais rien dans les sources ou dans la bibliographie n'a malheureusement permis de déterminer si cette requête a été acceptée. Quoiqu'il en soit, une autre catégorie de personnes peut porter le brassard et posséder une carte d'identité : ce sont les aumôniers¹²⁰. La convention de Genève leur réserve le droit d'être protégés. Mais ce n'est pas la seule mesure que les HCL mettent en place pour protéger leur personnel.

b) La vaccination, une mesure prophylactique

La vaccination a été aussi une mesure prise par le gouvernement pour lutter contre les nombreuses maladies. Les soldats rapatriés du front rapportent des maladies telles que la variole ou la typhoïde. Les autorités craignent leur propagation dans la population car elles sont très contagieuses. Il faut à tout prix éviter une épidémie dans la zone intérieure. Pour lutter contre ces maladies, on dispose de vaccins en 1914. Ils vont être utilisés de façon préventive¹²¹.

La variole est une « maladie infectieuse et épidémique, très contagieuse, due à un ultra-virus caractérisée par des symptômes généraux plus ou moins graves (malaise, fièvre, vomissements, douleurs), par une éruption de pustules formant des croûtes qui, en tombant, laissent des cicatrices déprimées, notamment sur le visage, et ayant à peu près disparu de nos jours grâce à la vaccination¹²² ». Ce sont les pustules qui sont contagieuses. En 1811, le vaccin contre la variole avait été rendu obligatoire pour les militaires, et ce n'est qu'en 1902 qu'il le devient pour les civils¹²³. La ville de Lyon s'intéresse aux idées hygiénistes. L'Exposition

¹¹⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Note annexe à une lettre du 8 août 1914, Paul Andrié au Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 8 août 1914.

¹²⁰ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 150.

¹²¹ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op.cit.*, pp. 464 et 472.

¹²² *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)* [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

¹²³ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 476.

internationale urbaine, qui débute en mai, est le reflet de cette politique hygiéniste¹²⁴. Elle est la « Capitale de l'Hygiène »¹²⁵. De plus, selon la loi de 1902, le maire a l'« obligation [...] de prendre un arrêté réglementant tout ce qui intéresse la santé publique »¹²⁶. Se référant à la loi, le maire de Lyon, Édouard Herriot, prend plusieurs mesures concernant d'abord la variole. Dès le mois d'août, le maire, publie un arrêté dans lequel il invite tous les Lyonnais à se faire vacciner contre la variole. Les HCL décident d'appliquer cette vaccination à tous les membres de leur personnel puisqu'ils côtoient au quotidien les malades¹²⁷. Il est nécessaire que ces personnes et leurs familles se fassent vacciner. Cependant, on constate que même si la vaccination était devenue obligatoire avec la loi de 1902, il reste des personnes qui ne se sont jamais fait vacciner.

La fièvre typhoïde est une « maladie infectieuse, fébrile, contagieuse, caractérisée par un état typhoïde (qui ressemble au typhus) et des troubles digestifs graves dus au bacille typhique (bacille d'Éberth) et transmise par contact direct (à partir de malades ou porteurs de germes) ou le plus fréquemment, d'une manière indirecte (par l'eau et les aliments contaminés, [...]...). »¹²⁸. Cette maladie se transmet également assez facilement. Il suffit d'un contact entre un malade et une autre personne pour que la maladie se propage. Au front, les conditions d'hygiène étaient des plus favorables à la diffusion de cette maladie. La loi Labbé de 1913-1914 oblige les militaires à se faire vacciner contre la typhoïde¹²⁹. En 1913, ce sont 26 000 soldats qui sont vaccinés dans la 14^e région¹³⁰.

¹²⁴ Frioux Stéphane, *Les Batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trentes Glorieuses*, « Hors Collection », Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 241.

¹²⁵ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 182.

¹²⁶ « La Loi de Santé Publique de 1902 », *Les Tribunes de la santé*, 2009, n°24, p. 129.

¹²⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, n°680, p. 702.

¹²⁸ *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)* [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

¹²⁹ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 122.

¹³⁰ Larcan Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 458.

Cependant, au début du conflit, tous les soldats n'ont pas été vaccinés¹³¹. Au mois de décembre, les Hospices, sur demande du maire, affichent des panneaux publicitaires, avec la mention « Lutte contre la fièvre typhoïde – Vaccination anti-typhique »¹³². L'objectif est de prévenir la population des risques encourus et de rappeler que la solution reste la vaccination.

Après la bataille des frontières (14 août 1914 – 24 août 1914), une forte épidémie de typhoïde se déclenche due aux conditions d'hygiène des soldats sur le front, à l'eau non potable mais aussi à la chaleur¹³³. En 1914, le gouvernement français décide de faire vacciner toute la population civile contre la typhoïde¹³⁴. Après une campagne de vaccination massive, une baisse du nombre de cas de typhoïde est constatée dès 1915¹³⁵.

Ainsi, la ville de Lyon, pour contrôler les épidémies, continue la campagne de vaccination contre la variole, et répond aux exigences du gouvernement. Les civils et les soldats continuent d'être vaccinés contre la typhoïde.

C. La création d'une convention entre les HCL et l'autorité militaire

1. Présentation de la Convention

Les HCL et l'autorité militaire collaborent durant la guerre¹³⁶. Pour que cette collaboration se déroule sans encombre, une convention est très vite élaborée. Le 21 août 1914, la Commission Exécutive des HCL se réunit. Elle est composée du Directeur du Service de Santé de la 14^e région, le Médecin Inspecteur Richard et de membres de la Commission des HCL dont Léon Mauvernay, Henry Bertrand et François Clermont. Ils mettent au point une convention comprenant dix articles¹³⁷ (Annexe C). L'article 1 fait connaître la volonté des HCL d'accueillir les militaires souffrants. L'article 2 déclare que les médecins des Hospices s'occuperont des malades. Et, l'article 3 stipule que ces malades sont toujours sous autorité

¹³¹ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 458.

¹³² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, n°680, p. 702.

¹³³ Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 457.

¹³⁴ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 472.

¹³⁵ Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 459.

¹³⁶ Chatelan Olivier, « Chapitre 11 : Guerres, croissance et crises : Lyon au XX^e », dans Chopelin Paul et Souriac Jean-Pierre (dir), *Nouvelle histoire de Lyon...*, *op. cit.*, p. 687.

¹³⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Convention, 21 août 1914.

militaire. Quant aux autres articles, ils clarifient les aspects financiers. Des remboursements mensuels sont exigés (article 8). Doivent être remboursés : le prix d'accueil d'un militaire pour une journée de 2 francs 70 (article 4), ainsi que le coût d'obsèques et de frais funéraires (article 5). De plus, la présente Convention doit être enregistrée gratuitement (article 9). Il est ajouté que les dépenses autres que celles énumérées ci-dessus doivent également être remboursées aux Hospices. La convention précise aussi tout ce qui doit être fourni aux HCL : les prothèses (Article 6) et les registres pour la tenue des comptes (article 7). Cette convention prend acte dès le 21 août 1914 (Article 10).

Le 26 août 1914, elle est présentée aux membres du Conseil qui la complètent d'un article :

« Article 3 – L'hôpital militaire Desgenettes fournira aux Hospices Civils les objets de pansements nécessaires au traitement des blessés¹³⁸. »

De plus, le prix de journée de 2 francs 70 est rectifié. Il est abaissé à 2 francs 50. Cependant, durant la séance du 2 septembre 1914, Théophile Diederichs annonce que ces éléments ne peuvent être ajoutés. Cette convention est présentée au Médecin Major de Première Classe délégué auprès du Service de Santé, Louis Hugounenq. Il est dubitatif sur la faisabilité et la réalisation de l'article 3. Il demande la suppression de cet article et le retour au prix de 2 francs 70 par jour. De plus, le Médecin Inspecteur Richard demande qu'on apporte une modification à l'article 5. Elle est apportée :

« 2° - l'article 5 dudit projet est modifié dans le sens suivant :

« Les Hospices de Lyon prennent à leur charge toutes les dépenses quelles qu'elles soient, pour le prix de journée unique de 2.70¹³⁹. » »

L'article 5 est modifié. Les membres du Conseil valident la convention.

¹³⁸ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 26 août 1914, n°495, pp. 503 et 504.

¹³⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 2 septembre 1914, n°512, p. 519.

Le Conseil se réunit également le 9 septembre. Le 6 septembre, le Médecin Inspecteur Richard a apporté de nouvelles modifications. Le Président Diederichs en fait part au Conseil¹⁴⁰. Cependant, ces modifications ne sont pas assez claires et ne convainquent pas le Président. Il demande au Conseil de ne pas donner son accord pour ces changements. Le Conseil approuve sa décision. Il demande par la suite la conservation de la convention du 21 août au Médecin Inspecteur Richard avec les changements apportés le 2 septembre.

Le 21 septembre, Théophile Diederichs fait un rapport aux Lyonnais¹⁴¹. Il annonce que les HCL et l'autorité militaire ont signé une convention : 4 500 lits ont été libérés pour accueillir les militaires. L'Hôtel-Dieu n'accueillera plus de civils. Les Lyonnais sont mis au courant de cette situation afin qu'ils connaissent l'investissement des hôpitaux lyonnais dans la guerre, et leur soutien à la patrie. Cette convention est approuvée définitivement le 13 octobre 1914 par une autorisation ministérielle n°9163. La convention avec les modifications du 2 septembre est maintenue. Le Ministre de la Guerre l'a approuvée¹⁴². Le 2 décembre, le prix est une fois de plus remis en question¹⁴³. Il paraît trop coûteux pour les malades contagieux et fiévreux. Ce changement est refusé par les HCL, le prix reste à 2,70 et n'est pas abaissé à 2,50 francs. Ainsi, cette convention est mise en place entre les HCL et les autorités militaires. Les HCL gardent une certaine autonomie. Les points flous sont précisés pour que cette collaboration se déroule au mieux.

2. La contestation d'une « militarisation » par les Hospices Civils de Lyon

Cependant, cette collaboration est critiquée par les journaux, notamment par Lucien Chassaing, un journaliste. Il écrit un article où il résume la situation concernant le Service de Santé lyonnais :

« Immédiatement on décida de militariser les deux principaux hôpitaux de l'agglomération lyonnaise : l'Hôtel-Dieu et la Charité¹⁴⁴. »

¹⁴⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 9 septembre 1914, n°520, pp. 525 et 526.

¹⁴¹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal, 21 septembre 1914.

¹⁴² Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 61.

¹⁴³ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 2 décembre 1914, n°642, p. 656.

¹⁴⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal rédigé par Lucien Chassaing, 16 Septembre 1914.

Le Président lui répond dans la même journée¹⁴⁵. Il est indispensable selon lui de corriger cette erreur car ce terme de militarisation est faux et doit être réfuté. La militarisation est l'« action d'organiser, de structurer à la façon militaire »¹⁴⁶. Dans ce communiqué à la population, le Président souligne la présence d'une convention. Elle pose les bases des relations entre les hôpitaux lyonnais et l'autorité militaire. De plus, il clarifie la situation en indiquant que les HCL gardent leur autonomie. Ils ont leur propre organisation administrative. Ce sont des soignants civils qui s'occupent des militaires. Et, ce sont des membres de l'administration présents auparavant qui gèrent les hôpitaux. La présence d'un bureau militaire à l'Hôtel-Dieu, qui a pour mission de gérer les militaires dans les hôpitaux¹⁴⁷, a pu semer le doute chez ce journaliste. Cependant, l'Hôtel-Dieu garde son autonomie en termes de décisions et d'organisation.

Dans son ouvrage, l'historien Christian Chevandier écrit : « Ces structures n'empêchent pas la militarisation d'hôpitaux ou de services »¹⁴⁸. Il fait référence à la source imprimée de Croze et Cigalier. Il n'indique pas la page. Et, cet historien ne s'est pas interrogé sur l'emploi de ce terme par ces auteurs. Il n'est pas dit que les HCL étaient militarisés¹⁴⁹. Au contraire, les HCL n'étaient pas d'accord avec cette idée mais ils y avaient tout de même réfléchi. Ils ont finalement opté pour la mise en place d'une convention. Ce choix paraissait être le plus approprié. Les HCL restent maîtres de l'organisation dans leurs hôpitaux. La convention, qui fixe les prérogatives et les attributions des deux parties, est la preuve même qu'il n'y a pas eu militarisation.

D'autres auteurs dans leur ouvrage utilisent un terme qu'il faut nuancer. Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle écrivent : « transformé en hôpital militaire »¹⁵⁰. Ce sont les mots qu'ils utilisent en parlant de l'Hôtel-Dieu. En effet, l'Hôtel-Dieu accueille des militaires. Dans un sens, il devient un hôpital n'accueillant que des soldats. Mais il ne devient pas un

¹⁴⁵ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général des HCL aux rédacteurs en chef, 16 septembre 1914.

¹⁴⁶ Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

¹⁴⁷ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., pp. 65 et 66.

¹⁴⁸ Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France...*, op. cit., p. 124.

¹⁴⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 61.

¹⁵⁰ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, op. cit., p. 43.

hôpital dirigé par des militaires. La convention protège l'autonomie des HCL, qui continuent à administrer les différents établissements. On ne peut donc pas parler de militarisation et il convient d'apporter des précisions quant à cette collaboration. Cette convention est importante. Les HCL ne veulent pas que l'armée ait la main mise sur leurs hôpitaux. Cependant, l'évènement des infirmières allemandes en dit long quant au respect de la volonté des HCL par les autorités militaires. Elles leurs ont été imposées. Ils avaient précisé ne pas vouloir en accueillir. On peut s'interroger : quelles sont réellement les relations entre les HCL et les autorités militaires ? Jusqu'à quel point les HCL possèdent-ils un réel pouvoir de décision ?

Chapitre II. Du front à l'arrière : le parcours des blessés militaires vers la guérison

Avant d'arriver dans les hôpitaux de l'intérieur, les blessés parcourent un long chemin qui s'avère éprouvant et chaotique. Comment arrivent-ils aux HCL et comment sont-ils pris en charge par les hôpitaux lyonnais ?

A. De l'arrière aux Hospices Civils de Lyon : l'évacuation et la prise en charge des militaires

1. L'évacuation des blessés vers les trains sanitaires

Le commandement militaire avait annoncé une guerre courte. Les soignants étaient prêts à soigner des plaies causées par des balles¹⁵¹. Cependant, c'est aux infections qu'ils durent faire face. Il faut alors gérer l'évacuation des nombreux blessés. Ce parcours est jalonné de nombreuses difficultés. En 1914, l'évacuation des blessés vers les trains sanitaires est loin d'être encore au point. Ce rapatriement vers l'arrière est long. Un soldat gravement touché n'est même pas sûr d'arriver en vie.

Après la défaite de 1870, le Service de Santé s'était réorganisé et avait par la suite mis au point le règlement de 1910. Dès le début de la guerre de mouvement en 1914, les règles qui y sont édictées sont mises en application. Ce règlement définit le parcours des blessés. Marc Morrillon dans son ouvrage l'explique très clairement¹⁵². Sur le front sont présents des brancardiers régimentaires. Leur rôle est de récupérer les blessés en les conduisant vers un poste de secours. Pour les transporter, ils utilisent un brancard ou les portent à bout de bras. Pendant la guerre de mouvement, ces postes de secours ne sont pas fixes. Ils évoluent selon les batailles. Arrivés à ce poste, on leur prodigue des soins rapides et simples. Leurs blessures sont pansées. Les plus gravement atteints sont récupérés par le groupe de brancardiers divisionnaires (GBD). Ils utilisent des voitures hippomobiles ou des charrettes pour conduire les blessés vers une ambulance médicale ou une ambulance chirurgicale. Le voyage peut durer plusieurs jours. Il n'est pas de tout repos car les routes sont défoncées et il y a de la boue. Arrivés à destination,

¹⁵¹ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 170.

¹⁵² Morrillon Marc, *Le Service de santé...op.cit.*, pp. 66-119.

on opère un tri. Le règlement de 1910 distingue les « intransportables, inévacuables, évacuables : couchés ou assis »¹⁵³. Il y a un afflux de blessés important et souvent les soldats sont mélangés, favorisant la propagation des maladies comme la diphtérie. Un autre groupe de brancardiers s'occupe ensuite du transport vers un hôpital d'évacuation (HoE) par voitures hippomobiles. Ces hôpitaux se situent à proximité d'une ligne de chemin de fer, à vingt-cinq ou trente kilomètres du front. Les blessés sont installés dans ces trains appelés « trains sanitaires ». Pour partir, un train doit être rempli. Le voyage est long et les blessés sont laissés à eux-mêmes dans les wagons. Ils sont trop nombreux. Le personnel de santé ne peut pas répondre à toutes les demandes. En chemin, le train s'arrête dans une gare régulatrice. Les blessés sont alors répartis dans d'autres trains pour rejoindre les hôpitaux de l'intérieur. Au début de la guerre, les évacuations vers la zone de l'intérieur se font presque systématiquement. Le matériel manque sur le front¹⁵⁴ ne permettant pas la réalisation d'hospitalisation. Donc, de nombreux trains sanitaires s'arrêtèrent dans les gares de Lyon, notamment la gare des Brotteaux¹⁵⁵ et de Perrache, pour déposer des blessés.

Cependant, on peut se demander si ce fonctionnement était le même durant la guerre des tranchées qui débute en novembre 1914. À la fin de l'année, celui-ci n'a pas évolué mais dès 1915, de nouvelles mesures sont prises¹⁵⁶. Et, à la fin de la guerre, une autre organisation est créée, avec notamment une meilleure efficacité dans le tri des blessés.

En 1914, comme le personnel médical du front était insuffisant face à l'afflux des blessés, les soins de premières urgences étaient sommaires et l'organisation de l'évacuation vers l'arrière laissait beaucoup à désirer. C'est ainsi que les soldats, après un parcours éprouvant et difficile, arrivent dans la ville de Lyon où ils sont accueillis par les différents hôpitaux.

¹⁵³ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 245.

¹⁵⁴ *Ibidem*, p. 262.

¹⁵⁵ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵⁶ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, pp. 96 et 116 (schéma).

2. L'arrivée à Lyon et l'accueil aux Hospices : une organisation imparfaite

Dans la nuit des 21, 23, 24 et 30 août, les premiers trains sanitaires arrivent à Lyon avec 1 432 blessés¹⁵⁷ qui sont emmenés à l'Hôtel-Dieu en tramways¹⁵⁸ ou par des automobiles¹⁵⁹. À leur arrivée, la plupart sont dans un état critique¹⁶⁰. Ils sont transférés à l'Hôtel-Dieu puisque c'est dans cet établissement qu'ils sont répartis entre les différents hôpitaux lyonnais. Ils sont accueillis par « un chirurgien, un interne de garde, un administrateur de l'Hôtel Dieu, un agent du personnel d'administration, un infirmier et une équipe de brancardiers »¹⁶¹. Plusieurs soignants les réceptionnaient. L'admission des soldats était complexe. Les HCL et le bureau militaire travaillaient ensemble pour remplir les douze documents qui comprenaient le dossier d'état civil ou la feuille de diagnostic. Pour les décès, il y avait aussi beaucoup de paperasse¹⁶².

Ensuite, le passage de l'Hôtel-Dieu (détruit en janvier 1959) a été utilisé pour y déposer des blessés, en attendant qu'on leur assigne un lit dans un hôpital. Dans un premier article, les journaux affirment que ce passage sera fermé aux Lyonnais qui ne pourront plus accéder aux boutiques. Ce passage sera dédié aux militaires¹⁶³. Mais dans un second article, Théophile Diederichs rectifie ce qui est annoncé¹⁶⁴. L'accès n'est pas interdit aux Lyonnais. Ce passage sera utilisé pour gérer l'afflux de blessés. Puis, il remercie les commerçants qui laissent la possibilité aux HCL d'utiliser ce passage.

Le 28 septembre, le Président Diederichs informe le Directeur du Service de Santé de la 14^e région du changement de quai pour l'accueil des blessés¹⁶⁵. Au départ, les blessés attendent

¹⁵⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Rapport de l'Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu, Brizon.

¹⁵⁸ Malotiaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon...*, op. cit., p. 175.

¹⁵⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 177.

¹⁶⁰ *Ibidem*, p. 134.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 135.

¹⁶² *Ibidem*, p. 134.

¹⁶³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal, « Le Passage de l'Hotel Dieu transformé en Hôpital », 14 septembre 1914.

¹⁶⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 14 septembre 1914.

¹⁶⁵ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général des HCL au Médecin Principal de Première Classe Géraud, Directeur du Service de Santé de la 14^e région (sous le couvert du Médecin Major Hugounenq), 28 septembre 1914.

à l'extérieur, sur les quais, là où les déposent les tramways. À l'approche de l'automne, Eugène Brizon apprête une nouvelle salle permettant de faire l'accueil à l'intérieur. Désormais, ils attendront leur affectation au chaud. Alors qu'ils étaient débarqués au numéro 61 du quai de l'Hôtel-Dieu, ils débarquent au numéro 47. C'est là que se trouve la porte d'entrée du Grand-Dôme, attenante à la salle Pasteur. Le Président demande à l'Administrateur-Directeur Brizon de prendre les mesures nécessaires pour relayer l'information.

Lucien Chassaigne écrit dans son article du 16 septembre 1914 : « L'organisation y est parfaite. »¹⁶⁶. Ce journaliste idéalise le fonctionnement des hôpitaux, alors que les blessés ne reçoivent pas en temps voulu les soins nécessaires. Les trains sanitaires ne partent que quand ils sont complets. Les hôpitaux doivent gérer un afflux de masse à chaque arrivée de trains. Les patients attendent dehors sur les quais et ne sont pas pris en charge tout de suite, car trop nombreux. Leurs vêtements sont souillés¹⁶⁷ et leurs blessures importantes. Avant qu'un blessé puisse être admis à l'hôpital, il faut remplir de nombreux documents administratifs. Ce travail est fastidieux. Cette organisation est loin d'être « parfaite », bien au contraire.

3. Quelques chiffres sur la répartition des blessés militaires dans les différents hôpitaux des HCL

Quelques chiffres sont nécessaires pour comprendre la répartition des blessés militaires dans les différents hôpitaux des HCL. En 1914, 7 800 militaires ont été admis aux HCL. Ce chiffre se décompose de la manière suivante : 3 358 à l'Hôtel-Dieu et dans ses annexes, 316 à l'hôpital de la Croix-Rousse et ses annexes, 1 213 à l'hospice de la Charité, 161 à l'hôpital Saint-Pothin, 356 aux Minimes et 396 à l'Asile Sainte-Eugénie (Annexe D).

Concernant le nombre de décès en 1914, il s'élève à 161. 118 personnes sont décédées à l'Hôtel-Dieu, 6 à l'hôpital de la Croix-Rousse et 34 à l'hôpital Saint-Pothin. Les autres hôpitaux n'ont pas connu de décès (Annexe E)¹⁶⁸.

¹⁶⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal, « Les Hôpitaux de Lyon, au Service de l'Armée », Lucien Chassaigne, 16 septembre 1914.

¹⁶⁷ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, op. cit., p. 70.

¹⁶⁸ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 118.

	16 septembre 1914 ¹⁶⁹	1 ^{er} octobre 1914 ¹⁷⁰	31 octobre 1914 ¹⁷¹
Hôtel-Dieu	1 246	1 244	1 241
Hôpital de la Croix-Rousse	175	170	125
Hospice de la Charité	340	300	300
Hôpital Saint-Pothin	40	40	40
Annexes	2 700	2 119	2 126
Total :	4 500	3 873	3 832

Légende : Tableau du nombre de lits mis à disposition de l'autorité militaire dans les établissements des HCL de septembre à octobre 1914.

En août 1914, les HCL assuraient à l'autorité militaire la mise à disposition par l'Hôtel-Dieu d'un peu plus de 500 lits¹⁷². En septembre 1914, 1 246 lits étaient destinés aux militaires. Le tableau ci-dessus présente un nombre de lits qui est stable de septembre à fin octobre. Le nombre de lits à l'Hospice de la Charité (environ 300 lits) et à l'Hôpital Saint-Pothin (40 lits) reste également stable. L'Hôpital Renée Sabran en propose 190 tout au long de la guerre¹⁷³ (Annexe F).

Néanmoins, on observe une diminution du nombre de lits mis à disposition par les différentes annexes. Une perte de 500 lits est visible entre le 16 septembre et le 1^{er} octobre : de 2 700 lits on passe à 2 119 lits. Le 31 octobre, on observe une légère hausse, on est à 2 126 lits. Croze et Cigalier, dans leur ouvrage, expliquent que cette baisse de lits dans les annexes est due

¹⁶⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 16 septembre 1914.

¹⁷⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Document Administratif, État des établissements hospitaliers et de leurs annexes recevant des militaires, 1^{er} octobre 1914.

¹⁷¹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Document Administratif, État des établissements hospitaliers et de leurs annexes recevant des militaires, 31 octobre 1914.

¹⁷² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL au Médecin Inspecteur Richard, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, 11 août 1914.

¹⁷³ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 50.

à une circulaire du Ministre de la Guerre du 12 octobre¹⁷⁴. Cette circulaire ministérielle indique que les annexes comportant vingt lits minimum peuvent rester ouvertes. Sont alors fermées toutes les annexes ne respectant pas ce nombre de lits. Cependant, le Président prend connaissance de cette circulaire le 20 octobre seulement¹⁷⁵. Pourquoi le nombre d'annexes a-t-il baissé dès le 1^{er} octobre ?

À la fin de l'année 1914, 2 101 lits étaient à la disposition des soldats dans les différents établissements des Hospices, les annexes non comprises (Annexe G)¹⁷⁶. 1 241 lits sont réservés aux militaires à l'Hôtel-Dieu, 60 à la Croix-Rousse, 270 à la Charité, 73 à l'hôpital Saint-Pothin, 300 aux Minimes et 157 à l'Asile Sainte-Eugénie. Les Minimes et l'Asile Sainte-Eugénie apparaissent dans ce tableau (Annexe G). Ils étaient auparavant considérés comme des annexes mais ils changent de statut le 1^{er} décembre. Les changements de statut de ces hôpitaux seront abordés dans la suite de ce développement (Chapitre III.A.1). Ce qui est dommage avec ce dernier tableau (Annexe G), c'est qu'il n'indique pas le nombre d'individus dans les annexes au 31 décembre 1914.

De plus, on observe une baisse importante, du nombre de lits pour l'hôpital de la Croix-Rousse. L'hôpital de la Croix-Rousse perd 115 lits de septembre à octobre. Il ouvrait 175 lits le 16 septembre pour les soldats, et plus que 60 lits en décembre (Annexe G). Alors, pourquoi ces baisses du nombre de lits ? Le 16 décembre, le Conseil d'Administration décide de retirer des lits réservés aux militaires pour les destiner aux civils ayant besoin de soins urgents¹⁷⁷. Cette décision concerne les deux établissements suivants : l'hôpital de la Croix-Rousse et l'Asile Sainte-Eugénie. Dans le tableau ci-dessus, on constate que l'hôpital de la Croix-Rousse met à disposition 125 lits au 31 octobre. Le tableau de l'Annexe G indique 60 lits au 31 décembre. 65 lits sont donc libérés pour les malades civils. L'Asile Sainte-Eugénie compte 177 lits au 31 octobre¹⁷⁸. 157 lits au 31 décembre sont réservés pour les militaires (Annexe G). 20 lits sont

¹⁷⁴ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁷⁵ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Médecin Principal de Première Classe Géraud, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région au Président du Conseil Général des HCL, 20 octobre 1914.

¹⁷⁶ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁷⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°663, p. 681.

¹⁷⁸ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Document Administratif, État des établissements hospitaliers et de leurs annexes recevant des militaires, 31 octobre 1914.

donc libérés pour les malades civils. Cette décision est prise suite au manque de lits pour les civils. Puis, deux constatations sont faites : des lits restent disponibles dans les annexes, et, dans la convention, les HCL ne s'engagent pas à fournir un nombre de lits prédéfinis durant la guerre. Alors que l'on cherchait à tout prix des lits pour les malades militaires au commencement de la guerre, en cette fin d'année 1914, on observe le sens contraire. Les HCL cherchent des lits pour les civils qui ont aussi besoin de soins.

Ainsi, ces militaires, après un parcours éprouvant, n'étaient pas sûr d'arriver jusque dans les hôpitaux de l'intérieur. Dès leur arrivée par les trains sanitaires, ils étaient emmenés en tramways jusqu'à l'Hôtel-Dieu qui les répartissait dans les divers hôpitaux des HCL en fonction de leurs blessures. Mais alors, quelle était la vie quotidienne des soldats dans les établissements des Hospices et ses annexes ?

B. La vie quotidienne dans les Hospices Civils de Lyon : le bien-être des soldats

Les Hospices veulent contribuer au bien-être des soldats. Plusieurs mesures sont prises pour répondre à leurs besoins.

1. Prévenir les familles et droits de visite

La vie quotidienne des soldats dans les établissements des HCL doit être organisée. Le bien-être des soldats est primordial. Les horaires de visites sont aménagés et sont différents selon les établissements. Par exemple, l'Hôtel-Dieu annonce accueillir les visiteurs de 12 ½ à 14 heures¹⁷⁹. Quant à l'hôpital de la Croix-Rousse, il annonce des horaires de visites de 14 à 17 heures pour les malades militaires et de 12 à 13 heures pour les malades civils¹⁸⁰. Mais l'hôpital rectifie son erreur. L'horaire passe de 14 à 15 heures pour les malades militaires¹⁸¹. Les horaires de visites sont différents pour les malades civils et militaires. C'est un moyen de contrôler le flux de visiteurs mais aussi d'organiser au mieux les soins. Le temps de visite ne dépasse pas une heure par jour pour que les malades ne se fatiguent pas et puissent reprendre

¹⁷⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu, Eugène Brizon, aux rédacteurs en chef des journaux, 1^{er} septembre 1914.

¹⁸⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Administrateur-Directeur de l'Hôpital de la Croix-Rousse, Léon Mauvernay, aux rédacteurs en chef des journaux, 3 septembre 1914.

¹⁸¹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Administrateur-Directeur de l'Hôpital de la Croix-Rousse, Léon Mauvernay, aux rédacteurs en chef des journaux, septembre 1914.

des forces. Cependant, les hôpitaux mettent une condition pour rendre visite à un malade : seules les familles peuvent visiter leurs proches et elles doivent posséder une carte de visite fournie par l'administration. Cette carte est valable une semaine du lundi au dimanche.

Un journaliste du *Lyon Républicain* propose d'afficher les listes des hospitalisés¹⁸². En effet, il remarque de nombreuses files d'attentes de Lyonnais devant les hôpitaux. Ces personnes sont à la recherche de leurs proches ou espèrent des nouvelles. En effet, des centres d'informations dans les différents établissements des Hospices sont ouverts de 9 heures à 11 heures 1/2 pour répondre aux questions des Lyonnais. À la Croix-Rousse, une conciergerie est ouverte. En parallèle, à l'Hôtel-Dieu, un bureau de renseignements tenu par des membres de l'autorité militaire est ouvert¹⁸³. Il était sous la direction du Capitaine Bourrelis. Toutes les informations concernant les blessés militaires des Hospices y sont regroupées à l'aide de fiches. Mais le Président refuse la proposition du journaliste¹⁸⁴. D'abord, il explique que les HCL autorisent les blessés à prévenir leurs familles en leur procurant de quoi écrire. Ils peuvent rédiger des lettres. Selon lui, c'est le meilleur moyen d'avertir les familles. Il ajoute que les personnes qui sont devant les hôpitaux ne sont pas des membres de la famille des hospitalisés, qui eux ont déjà la possibilité d'avoir accès aux malades. Ces personnes seraient à la recherche d'informations. Les familles sont inquiètes pour leurs proches. Chacun espère qu'un fils, un père, un oncle, un frère soit en vie. Ces recherches s'avèrent difficiles. Finalement, les termes de la convention sont rappelés :

« Avant d'achever cette lettre que je vous saurais gré d'insérer, je me permets de rappeler par la voie de votre journal, que l'autorité militaire seule peut donner des renseignements sur les blessés et malades militaires.

Les Hospices Civils sont astreints au secret professionnel le plus strict¹⁸⁵. »

¹⁸² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration au Directeur du *Lyon Républicain*, 4 septembre 1914.

¹⁸³ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., pp. 66 et 67.

¹⁸⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration au Directeur du *Lyon Républicain*, 4 septembre 1914.

¹⁸⁵ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration au Directeur du *Lyon Républicain*, 4 septembre 1914.

Si l'on reprend l'article 3 de la convention : « Les malades militaires restent soumis au contrôle de l'autorité militaire »¹⁸⁶. Les Hospices Civils ne peuvent pas communiquer d'informations sur les pensionnaires. Ainsi, les visites de famille s'organisent mais ne doivent pas empêcher les soins des malades. Un autre sujet est traité par le Conseil Général d'Administration : les repas.

2. Les repas des blessés définis par les Hospices Civils de Lyon

Contribuer au bien-être des soldats, c'est subvenir à leurs besoins. Les repas, un de nos besoins primaires, sont définis par le Conseil d'Administration le 9 septembre¹⁸⁷. Ses membres conviennent que les repas doivent être différents pour les malades civils et pour les militaires. Le Président s'est renseigné auprès de l'hôpital Desgenettes pour prendre connaissance de l'alimentation des soldats. Quelques modifications sont apportées. Théophile Diederichs suggère trois prises de repas. Un premier repas à 7 heures composé de soupe. Un deuxième à 11 heures constitué de soupe, de viande, de légumes et de café. Les officiers et sous-officiers ont droit à un dessert comme du fromage ou un fruit. Un dernier à 17 heures avec de la soupe, de la viande et des légumes. Des rations par hommes sont définies pour répondre à leurs besoins. Pour une journée, chaque homme a droit à 500 grammes de pain, 100 grammes de pain de soupe, 350 grammes de viande, 400 grammes de légumes, et 25 centilitres de vin coupé avec 25 centilitres d'eau. Chaque jour le café est distribué à sept hommes différents. Cette proposition est acceptée par le Conseil. Ce repas ressemblait à la nourriture des soldats du front. Dans chaque ration, il y avait de la soupe, du « pain de guerre » ou de la viande¹⁸⁸. Le pain est présent dans le repas des malades, c'est un aliment de base en France. Au début de la guerre, les droits de douane sont retirés sur les importations de céréales, et leur exportation est suspendue. Ces décisions permettent aux spéculateurs de faire d'importants profits. La ville de Lyon s'est efforcée de stabiliser les prix en se procurant beaucoup de blé et de farine. Le prix

¹⁸⁶ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Convention, 21 août 1914, approuvée le 13 octobre 1914.

¹⁸⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 9 septembre 1914, n°524, p. 528.

¹⁸⁸ Serventi Silvano, *L'alimentation des français pendant la Grande Guerre*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2018, p. 22.

du pain reste alors stable jusqu'au mois de mai 1915¹⁸⁹. Aucune mesure de rationnement n'est prise puisque le gouvernement s'attend à une guerre courte.

Au cours de cette même séance, le Président souligne « l'importance de la ration de vin »¹⁹⁰. À cette période, les hygiénistes distinguent la « boisson naturelle » comme le vin, des « boissons industrielles » comme l'alcool de betterave, qu'ils jugent néfastes pour la santé. Selon les Hygiénistes, la consommation du vin doit être encouragée car c'est une boisson naturelle ayant de nombreux bienfaits. Louis Pasteur l'affirme « le vin est la plus saine et la plus hygiénique des boissons »¹⁹¹. Au début de la guerre, c'est une ration de 6,25 centilitres d'eau de vie qui faisait partie de la ration du soldat sur le front. Mais dès l'automne 1914, le vin est inclus dans les rations des soldats. Les autorités militaires favorisent désormais la consommation du vin¹⁹². Cette boisson remonte le moral du soldat sur le front et le protège des maladies¹⁹³. Après la bataille de la Marne, le Président des HCL fait placarder de grandes affiches avec cette proclamation :

« La première grande victoire française a été officiellement annoncée. Tous les militaires en traitement dans nos services l'ont préparée, y ont valeureusement collaboré. En l'honneur de cette date mémorable, le conseil d'administration des Hospices a décidé de faire distribuer un quart de vin supplémentaire aux blessés, ou tout autre extra convenant le mieux à leur état. Vivent la France et ses alliés ¹⁹⁴ ! »

Le vin fait partie des repas des convalescents car il s'est popularisé. Il n'est plus seulement réservé à une seule classe sociale. Ensuite comme dit précédemment, il peut contribuer au moral. Enfin, il serait un remède et apporterait de nombreux nutriments¹⁹⁵. Selon les médecins de l'époque, boire du vin est favorable au rétablissement d'un patient.

¹⁸⁹ Serventi Silvano, *L'alimentation des français pendant la Grande Guerre*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2018, pp. 132 et 133.

¹⁹⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 9 septembre 1914, n°524, p. 528.

¹⁹¹ Lucand Christophe, *Le Pinard des Poilus, une histoire du vin en France durant la Grande Guerre (1914-1918)*, coll. « Histoires », Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2015, pp. 25 et 26.

¹⁹² Serventi Silvano, *L'alimentation des français...*, *op. cit.*, pp. 22 et 57.

¹⁹³ Lucand Christophe, *Le Pinard des Poilus...*, *op. cit.*, pp. 44 et 45.

¹⁹⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article, *Le Nouvelliste*, septembre 1914.

¹⁹⁵ Lucand Christophe, *Le Pinard des Poilus...*, *op. cit.*, pp. 20 et 44.

3. Achats et dons pour les blessés militaires : vêtements, cigarettes...

Les besoins secondaires sont aussi pris en charge par les HCL. Tout est pensé pour contribuer au bien-être du soldat et favoriser son rétablissement. D'abord, les HCL lancent des appels aux dons par le biais des journaux. L'hôpital des Minimes devient une annexe. Il se prépare à accueillir des malades. Après avoir fait un appel aux dons pour recueillir le plus de lits et de matelas auprès des particuliers¹⁹⁶, c'est désormais du linge de maison qui est demandé. Le 14 août 1914, le Président des HCL appelle les Lyonnais à faire don de draps, torchons mais aussi de chaises longues¹⁹⁷. Les dons doivent être adressés à l'Hôpital des Minimes ou à Paul Pic, Administrateur-Directeur adjoint de l'hôpital Saint-Pothin. Cet administrateur s'occupe tout particulièrement de l'établissement des Minimes. Le 18 septembre, le Président réitère son appel¹⁹⁸. Il demande aux Lyonnais des chemises et des draps pour les malades. Cependant, le Président précise que ces dons sont recueillis à l'Hôtel-Dieu et redistribués dans les différents établissements des Hospices. Ils permettent aux Hospices d'éviter les trop grosses dépenses. Les dons de linge de maison ou de vêtements ne sont pas les seuls gestes de charité. Théophile Diederichs remercie également les Lyonnais pour leurs dons de bières, tabacs, et pour les sommes d'argent données¹⁹⁹. Par mois, 100 bières et 1 000 paquets de tabac sont offerts aux Hospices par des entreprises²⁰⁰. De plus, il incite à de nouveaux dons qui contribuent au bien-être des soldats et permettent de leur faire plaisir.

Mais ce n'est pas suffisant, même si l'appel aux dons est privilégié par les HCL, ils ont aussi recours à l'achat de vêtements. L'Hospice de la Charité ou l'Hôtel-Dieu par exemple demandent au Conseil l'achat de vêtements. Le 2 septembre, l'Administrateur-Directeur de l'Hospice de la Charité fait état d'un problème. Les militaires qui arrivent du front portent des habits ne pouvant être réutilisés qu'après le lavage et le passage au service de buanderie. Leur

¹⁹⁶ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 126.

¹⁹⁷ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 14 août 1914.

¹⁹⁸ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 18 septembre 1914.

¹⁹⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal, 17 Septembre 1914.

²⁰⁰ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 126.

donner des vêtements propres est nécessaire, en attendant que les leurs soit nettoyés²⁰¹. Les conditions d'hygiène au front sont désastreuses. Les soldats vivent dans la boue, sont couverts de poux, et les rats sont nombreux²⁰². Le voyage dans les trains sanitaires vers les hôpitaux de l'intérieur n'arrange pas leurs vêtements, qui sont en piteux état. Ils ne peuvent pas se rendre aux toilettes²⁰³. Francis Sabran demande 1 100 pantalons et 100 vestes pour les malades pour un prix de 667 francs. Le Conseil accepte. La proposition est acceptée par le Préfet le 11 septembre. Durant la séance du 23 septembre, des vêtements complémentaires doivent être achetés suite à l'augmentation du nombre de blessés dans cet établissement²⁰⁴. Le Conseil approuve cette décision, qui l'est aussi par le Préfet le 1^{er} octobre. 50 pantalons et 50 vareuses, qui est une « veste courte et ajustée »²⁰⁵, peuvent être achetés pour le prix de 326 francs 50. Ensuite, l'Hôtel-Dieu qui fournit les autres établissements et annexes en vêtements doit également acheter ce dont il a besoin²⁰⁶. Eugène Brizon fait part de sa demande. Il souhaite acquérir 100 capotes, ce sont des « manteaux militaires, amples et lourds »²⁰⁷, et 100 pantalons pour les malades pour une somme de 2 800 francs. Le Conseil approuve son achat suivi par le Préfet le 21 octobre 1914.

Finalement, des ouvriers municipaux sont ouverts par Édouard Herriot. Dans ces ouvriers, les femmes contribuent à l'effort de guerre. Elles travaillent pour nourrir leurs familles. Elles se rendent utiles et apportent leur aide à divers établissements en produisant et créant des vêtements. Ces vêtements sont distribués aux militaires dans les hôpitaux lyonnais par exemple. Ces ouvriers étaient dirigés par des professeurs de couture des écoles de filles. Tout local

²⁰¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 2 septembre 1914, n°506, p. 514.

²⁰² Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, p. 62.

²⁰³ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 79.

²⁰⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°536, p. 540.

²⁰⁵ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

²⁰⁶ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 12 octobre 1914, n°566, pp. 570 et 571.

²⁰⁷ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

municipal pouvait faire lieux d'ouvrirs. Des mairies furent réquisitionnées, mais aussi des amphithéâtres dans les facultés. En août 1914, on dénombre 3 235 femmes travaillant dans un ouvrier et au mois d'octobre 10 720²⁰⁸. Ainsi, les HCL habillent les soldats blessés, grâce aux sommes d'argent offertes ou par l'achat de vêtements. Les autres dons contribuent au moral des soldats.

4. La mise en place de spectacles et dons de livres pour égayer le quotidien des blessés

La vie des blessés dans les Hospices n'est pas joyeuse. Elle est faite de souffrances et de soins, voire de peur de retourner sur le front. Pour égayer leur quotidien plusieurs choses sont mises en place par l'Administration. D'abord, des dons affluent à l'Hôtel-Dieu. De nombreux supports de lecture sont donnés par les Lyonnais dès le mois d'août. Il s'agit de livres et de journaux²⁰⁹. Lire peut faire passer le temps plus vite, et permet aux malades de s'évader dans une histoire et d'oublier le temps qui passe. Les livres sont redistribués entre les différents hôpitaux.

Plus tard, le 2 décembre, a lieu la première séance de cinéma à l'Hôtel-Dieu, dans la salle Pasteur. Pour cette inauguration, le Préfet et sa femme étaient présents ainsi que le Général Goigoux, des médecins et les Administrateurs des Hospices. Le 3 décembre, un article écrit par Eugène Brizon paraît. Il s'intitule : « les séances artistiques de l'Hôtel-Dieu »²¹⁰. Auguste et Louis Lumière mettent leurs compétences cinématographiques au service des malades. Les Frères Lumières sont très investis dans les hôpitaux durant la guerre, mais ils sont d'abord réputés dans la région lyonnaise pour leurs talents de cinéastes²¹¹. L'article apprend aux Lyonnais que des scènes humoristiques sont projetées à l'écran, des poèmes ou des chansons. Ceux de François Coppée (1842-1908)²¹², un écrivain connu pour son recueil *Les Humbles*

²⁰⁸ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., pp. 208-216.

²⁰⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux rédacteurs en chef des journaux, 9 et 18 septembre 1914.

²¹⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, l'Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu aux rédacteurs en chef des journaux, 3 décembre 1914.

²¹¹ Malotiaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon...*, op. cit., p. 178.

²¹² *Encyclopædia Universalis* [En ligne], 2020 [Consulté le 10 mai 2020], « Coppée François - (1842-1908) », Disponible sur : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/francois-coppee/>

(1872), ou des chansons de Théodore Botrel (1868-1925)²¹³, la plus connue est *La Paimpolaise* (1895), font partis de cette séance. Une Marseillaise la clôture. Ces moments de détente sont importants. Grâce à eux, les blessés oublient leurs soucis. En revanche, l'Hôtel-Dieu est l'unique établissement qui propose ce type de divertissement, ce qui est dommage. Les blessés des autres hôpitaux n'y ont pas accès. Le programme de la séance du 12 décembre renseigne aussi sur ce qu'il s'y passe²¹⁴. Les soldats peuvent y écouter des morceaux de musique (Mozart), des chansons (*Les Mamans* de Delmet), des poèmes. Ils peuvent aussi y voir des pièces de Guignol comme *Le Guignol Mobilisé*. Tout au long du conflit, les autorités utilisent la figure de Guignol pour faire passer leur propagande²¹⁵. Des illustrations représentent Guignol prêt à donner sa vie pour la France. Il est prêt à se battre contre les Allemands et ne laisse pas de place à la défaite²¹⁶. Ce personnage est une « figure nationale »²¹⁷. Présent sur le front comme à l'arrière, il égaye la journée des soldats grâce à ses pitreries, exécutées avec son compagnon Gnafron²¹⁸.

Donc, des dons de livres aident les soldats à faire passer le temps. Mais l'Hôtel-Dieu va plus loin. Il organise des séances artistiques pour distraire les militaires, où des personnages comme Guignol et Gnafron sont utilisés pour distraire les soldats. Toutefois, les autorités contrôlent ces spectacles.

5. L'accès aux lieux de culte : une demande des blessés

En 1914, la religion catholique notamment connaît une nouvelle ferveur²¹⁹. De nombreux soldats se tournent vers elle face aux dangers qui les menacent. Le 9 septembre, l'Administrateur-Directeur de l'Hôpital Saint-Pothin, Émile Delore, fait état de la demande des

²¹³ Larousse Encyclopédie [En ligne], 2020, [Consulté le 10 mai 2020], « Théodore Botrel », Disponible sur : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Botrel/109604>

²¹⁴ Malotiaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon...*, op. cit., p. 178.

²¹⁵ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 173.

²¹⁶ Malotiaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon...*, op. cit., 2017, p. 221.

²¹⁷ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 174.

²¹⁸ *Ibidem*, p. 173.

²¹⁹ Chaline Nadine-Josette, *Chrétiens dans la Première Guerre Mondiale*, coll. « Histoire religieuse France », Paris, Les Éditions du Cerf, 1993, p. 34.

militaires présents à l'hôpital des Minimes, de se rendre à la messe du dimanche²²⁰. L'hôpital des Minimes dépend de l'hôpital Saint-Pothin, c'est une annexe. Émile Delore donne un avis favorable à cette requête. Il permet aux malades de se rendre aux messes de l'hôpital Saint-Pothin. Néanmoins, cette mesure ne peut être que provisoire car le nombre de convalescents voulant aller à la messe augmente sans cesse. Émile Delore demande la réouverture de la chapelle des Minimes pour permettre aux soldats, même les plus faibles, de pouvoir s'y rendre. Il propose une solution pour ce qui concerne les aumôniers. Celui de l'Hôpital Saint-Pothin se chargerait de la messe avec quatre autres prêtres mandatés par le Service de Santé. Le clergé donne son accord, ces propositions sont aussi acceptées par le Conseil. Au moment de la déclaration de guerre, 25 000 membres du clergé avaient été mobilisés et étaient devenus soldats. D'autres s'étaient engagés volontairement grâce à la mise en place d'une aumônerie militaire²²¹. Enfin, certains dépendent du Service de Santé, ils servent leur pays en tant que brancardiers ou infirmiers²²². Le Service d'aumônerie militaire avait été supprimé en 1881. Des mesures avaient été prises en 1905 afin de prohiber la pratique de la religion au sein des hôpitaux militaires. Puis, en 1913, les autorités anticipant une guerre, repensent ce système d'aumônerie. Le décret Millerand est publié. Il établit la mise à disposition de quatre prêtres de différentes religions pour 40 000 hommes (corps d'armée)²²³.

Toutefois, la décision des HCL concernant l'ouverture de la chapelle des Minimes fait l'objet d'un examen. D'abord par la Commission du Contentieux le 31 octobre, qui ne trouve finalement rien à redire à cette décision. Et ensuite, par le Conseil d'Administration le 11 novembre²²⁴. Le Conseil passe en revue les différents textes de lois. La pratique d'une religion au sein des hôpitaux a été rétablie, notamment par la circulaire du 14 octobre du Ministre de la Guerre. Il y est écrit qu'une seule messe a le droit de se tenir par semaine dans

²²⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 9 septembre 1914, n°522, p. 527.

²²¹ Prévotat Jacques, *Être chrétien en France au XX^e siècle de 1914 à nos jours*, coll. « Être chrétien en France », Paris, Seuil, 1998, pp. 18 et 19.

²²² Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé aux armées...*, op. cit., p. 97.

²²³ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, op. cit., p. 150.

²²⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°606, p. 621.

les chapelles des hôpitaux. Ainsi, le Conseil d'Administration décide de maintenir sa première décision.

Finalement, les HCL s'adaptent aux besoins des blessés pour les aider à guérir. Les visites des familles d'une heure par jour sont acceptées. Les quantités de nourritures sont adaptées pour les soldats. Les vêtements leurs sont fournis dans l'attente de retrouver les leurs. Ils ont le droit d'assister à une messe par semaine. Des divertissements sont mis en place. Tous ces éléments contribuent à leur bien-être et à leur guérison. Cependant, on observe des inégalités entre les établissements notamment en ce qui concerne le divertissement. Il y a aussi une différence de traitement selon les grades, c'est le cas pour la nourriture.

C. Des Hospices vers les annexes : des soins à la convalescence

Après l'hospitalisation et les soins dans les Hospices, les soldats sont conduits vers les annexes. C'est dans ces lieux qu'ils se reposent et se rétablissent avant de repartir au front.

1. Le transfert des convalescents vers les annexes : un fonctionnement ayant des difficultés à se mettre en place

Les annexes sont des locaux qui accueillent les militaires convalescents. Dès le 23 septembre, le Conseil établit la fonction des annexes²²⁵. Elles servent à laisser de la place dans les hôpitaux où les soins chirurgicaux et les opérations les plus importantes sont réalisées. Le Conseil décide que les soldats, n'ayant plus besoin de soins importants, y soient dirigés après avoir passé cinq à six jours d'hospitalisation dans les hôpitaux permanents. Les militaires « n'étant plus alités et dont l'état ne nécessite plus que des pansements »²²⁶ y sont envoyés. Ces annexes accueillent des convalescents qui ont encore besoin de soins quotidiens, de repos et de rééducation. La création d'annexes permet de désengorger les hôpitaux. Elles sont rattachées à un hôpital permanent qui est dirigé soit par un Administrateur-Directeur soit par le particulier ayant mis à disposition le local. Ce sont les chefs de service des hôpitaux permanents qui dirigent les convalescents sur les annexes. Un médecin est assigné à chaque annexe²²⁷.

²²⁵ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°530, p. 535.

²²⁶ *Idem.*

²²⁷ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 53.

Néanmoins, ce fonctionnement connaît des difficultés à se mettre en place. Les soldats, à défaut d'être envoyés dans les annexes, restent dans les hôpitaux de première ligne. Le 7 octobre, le Président rappelle aux Administrateurs-Directeurs à quoi servent ces annexes. Chiffre à l'appui, il explique que 4 000 blessés ont été accueillis depuis le mois d'août et de septembre. Seulement 1 155 malades sont évacués sur les annexes alors que 2 120 lits y sont disponibles. 1 186 lits sont vacants au 30 septembre²²⁸.

Le problème est de nouveau soulevé le 16 décembre 1914. Il est décidé que des lits devaient être libérés dans les Hôpitaux de la Croix-Rousse et de l'Asile Sainte-Eugénie pour les malades civils. En effet, un des arguments du Président est de montrer qu'il reste des places dans les annexes : « 2 166 annexes et plus d'un millier de lits vacants »²²⁹. Ainsi, le fonctionnement de ces annexes est remis en cause. Des lits restent vacants puisque des militaires qui étaient dans les hôpitaux permanents et dont l'état s'est amélioré n'ont toujours pas été évacués.

2. La sortie des blessés

Après leur guérison, les blessés peuvent sortir des hôpitaux définitivement, laissant la place à de nouveaux arrivants. En août 1914, un règlement édicte les conditions de sortie. Il est validé par le Directeur du Service de Santé, Géraud²³⁰. D'abord, le médecin décide si le malade peut sortir (Article 265). Il mentionne son avis dans un cahier de visite. Il signe un billet de sortie et s'intéresse une dernière fois à l'état de santé du patient. Puis, c'est l'autorité militaire qui valide la décision et décide du jour de sortie. Les médecins doivent s'assurer que les blessés sont guéris ou sinon le séjour est prolongé (Article 270). Dès leur sortie, les soldats doivent retourner au front. Ceux qui sont devenus infirmes sont présentés devant une Commission de Réforme. Un réformé est une personne « qui a été reconnue/est devenue inapte au service »²³¹.

²²⁸ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°554, p. 559.

²²⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°663, p. 681.

²³⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Extrait des règlements administratifs relatifs aux modes de sortie des malades et blessés divers dans les divers hôpitaux, août 1914.

²³¹ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

Un militaire réformé ne peut donc plus combattre sur le front. C'est la Commission de Réforme qui juge une personne inapte ou non. Elle prend cette décision suite à un examen médical. Un certificat assurant l'incapacité du soldat à remplir son devoir lui est fourni (Article 275). Les soldats infirmes pourront prouver leur handicap. Concernant les effets personnels, ils doivent leur être rendus (Article 267). Les soldats après les avoir récupérés doivent signer une décharge. Tous les hôpitaux sont donc soumis à ce règlement. Le Président rappelle à l'autorité militaire que les HCL ne sont pas obligés de s'en occuper, puisque cette tâche n'est pas inscrite dans la convention du 21 août 1914²³². Toutefois, le service de buanderie lave les vêtements dès l'arrivée des blessés. Il ajoute également que « des personnes de bonne volonté ont librement consenti à se charger de ce travail et nous nous en félicitons »²³³. Les HCL ne veulent pas prendre de responsabilités concernant les vêtements des militaires. Cependant, des associations, comme l'Œuvre du Vestiaire, s'en occupent. Cette association prend en charge les vêtements des malades durant leur séjour aux HCL. Par ailleurs, le 15 novembre, un article informe les Lyonnais que, depuis le mois de septembre, des sous-vêtements sont distribués aux soldats qui retournent au front²³⁴. Les soldats, étant convalescents, sont plus fragiles. L'hiver 1914 est tout particulièrement rude. Quand la plupart des militaires, retrouvent leur régiment, d'autres commencent une nouvelle vie à l'arrière. Les convalescents ont souvent du mal à se faire accepter par les civils. Certains ont un visage complètement déformé à la suite de leurs blessures. La sortie pour un blessé peut être difficile à vivre et certains malades ne guérissent jamais entièrement²³⁵.

Pour résumer, les soldats blessés font le chemin du front vers l'arrière. S'ils arrivent en vie dans les hôpitaux de l'intérieur, ils sont répartis et soignés. Les HCL essayent de rendre leur séjour le plus confortable et le moins fatigant possible en satisfaisant leurs besoins primaires et secondaires. Quand ils deviennent convalescents, ils sont dirigés vers des annexes. Dès qu'ils sont aptes à sortir des hôpitaux, et après validation du service militaire, ils retournent sur le front ou dans leur famille, s'ils ne sont plus aptes à servir.

²³² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL au Médecin-Inspecteur Géraud, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région (Sous le couvert de Le Médecin-Major de Première classe délégué Hugounenq), 26 septembre 1914.

²³³ *Idem*.

²³⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Article de journal, 15 Novembre 1914.

²³⁵ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, p. 70.

Chapitre III. L'impact de la guerre sur le fonctionnement des Hospices Civils de Lyon

La guerre fait apparaître une nouvelle organisation en ce qui concerne le Service de Santé. À Lyon, des annexes et de nouveaux services sont mis en place. Par ailleurs, les budgets et les modes de financement subissent eux aussi de nombreux changements. Mais alors, quel est l'impact de la guerre sur le fonctionnement des HCL ?

A. La mise en place d'annexes

1. Les différents hôpitaux et les annexes des HCL

Comme dit précédemment, les annexes permettaient de libérer des places dans les hôpitaux. Les convalescents y étaient donc dirigés. La création d'annexes est une nouveauté. À Lyon, l'Administration des Hospices parle d'annexes ou de formations sanitaires. Mais il est nécessaire de rappeler quels sont les différents types d'hôpitaux de l'intérieur durant la Première Guerre Mondiale. Il y a d'abord les hôpitaux militaires comme les hôpitaux Desgenettes et Villemanzy. Ils gèrent environ trente hôpitaux dits temporaires de 1914 à 1915 et ensuite appelés complémentaires de 1915 à 1918²³⁶. Ces hôpitaux sont « installés dans des locaux réquisitionnés (établissements scolaires, hôtels, stations thermales, etc.) à la double condition d'être situés à proximité immédiate d'une voie ferrée et de pouvoir accueillir au moins vingt lits. Identifiés par un numéro d'ordre dans leur région militaire d'implantation (« 18^e Région, hôpital complémentaire n°20, sanatorium de Capbreton » par exemple), ils restent finalement en service, du fait de l'importance des besoins, jusqu'à la fin de la guerre. »²³⁷. Par exemple, l'Hôpital Renée Sabran est l'hôpital temporaire n°5. Il est réquisitionné avant la guerre et avant la convention signée fin août. Les HCL laissent leur personnel et l'établissement à la Marine le temps de la guerre, tout en gardant un œil sur son fonctionnement. Une partie de l'établissement reste occupé par les HCL, le pavillon Quizard. « Mieux vaudrait écrire que le sacrifice fut

²³⁶ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 49.

²³⁷ Cochet François et Porte Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, coll. « Bouquins », Paris, Robert Laffont, 2008, p. 550.

complet »²³⁸, cette phrase écrite par Croze et Cigalier expose la difficulté des HCL à « prêter » leur établissement à l'armée. Les HCL tiennent à garder le contrôle.

On a aussi des hôpitaux auxiliaires, qui sont gérés par des associations comme la Société Française de Secours aux Blessés Militaires (SSBM), l'Union des Femmes de France (UFF) et l'Association des Dames Françaises²³⁹, peu présente à Lyon²⁴⁰.

Puis, des hôpitaux bénévoles et municipaux gérés par les collectivités territoriales²⁴¹. Ce sont des « petites structures (parfois de quelques lits seulement), les hôpitaux bénévoles sont ouverts, financés et entretenus par des congrégations religieuses ou de riches particuliers, mais constituent dans la quasi-totalité des cas des lieux de convalescence très éloignés de la zone des armées plus que des formations hospitalières à proprement parler. Installés dans des séminaires, des couvents ou de grandes propriétés, ils sont enregistrés avec un numéro, bis, [...] »²⁴².

Ensuite, on a les hôpitaux permanents comme l'Hôtel-Dieu, la Croix-Rousse, Saint-Pothin ou la Charité. Ces hôpitaux font partis des HCL, ils gèrent les annexes. Des hôpitaux annexes peuvent être « créés en temps de paix dans une garnison démunie de structures hospitalières lourdes. Un tel établissement n'a pas d'existence administrative propre. Il assure les principaux soins courants mais est normalement rattaché pour son budget, son personnel, ses équipements et ses matériels à l'hôpital militaire de plein exercice le plus proche. »²⁴³. En 1917, le directeur de l'Hôtel-Dieu donne une définition de ce qu'il désigne comme annexes :

« Les Hôpitaux annexes de l'Hôtel-Dieu sont des formations sanitaires qui ont été organisées grâce à l'initiative privée de personnes généreuses et qui n'ont fait l'objet d'aucune réquisition.

²³⁸ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 170.

²³⁹ Cochet François et Porte Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 549.

²⁴⁰ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 49.

²⁴¹ *Idem.*

²⁴² Cochet François et Porte Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre...*, *op. cit.*, pp. 549 et 550.

²⁴³ *Ibidem*, p. 549.

Ces locaux ont généralement été mis gratuitement à la disposition de l'Administration des Hospices Civils, qui en a assumé l'administration et y envoie des blessés militaires pour lesquels elle paie un prix de journée²⁴⁴. »

Cette définition peut être appliquée à l'ensemble des annexes des HCL en 1914. Les annexes sont donc des locaux prêtés par des particuliers pour l'accueil de malades civils (annexes civiles) et militaires (annexes militaires). Ces locaux doivent être composés au minimum de vingt lits. Elles accueillent les convalescents qui s'y reposent et qui y reçoivent des soins quotidiens. On note que ces annexes ont des points communs avec les définitions d'hôpitaux bénévoles et temporaires. Les particuliers accueillent gratuitement des malades et les annexes doivent être composées au minimum de vingt lits. Seuls les acteurs diffèrent.

Néanmoins, les HCL transforment aussi des locaux qu'ils possèdent en annexes notamment : le bâtiment des Minimes et l'Asile Sainte-Eugénie. Le bâtiment des Minimes était auparavant un monastère, puis est devenu une école ecclésiastique. Après 1905, date de la séparation de l'Église et de l'État, les HCL en deviennent les propriétaires²⁴⁵ en 1913²⁴⁶. Au mois d'août, des travaux sont réalisés pour anticiper l'arrivée de militaires. Le 12 août, le Conseil Général d'Administration commence à discuter de ces travaux. Il faut tout remettre en état et en l'occurrence, rafraichir l'électricité, les planchers, les peintures et réparer plusieurs autres éléments. Le montant s'élève à 9 000 francs et fait l'objet d'une adjudication²⁴⁷.

Le 28 août 1914, l'Hôpital des Minimes, dépendant jusqu'alors de l'Hôtel-Dieu, est rattaché à l'Hôpital Saint-Pothin. Mais le 7 octobre, le Conseil prononce l'autonomie de cet établissement²⁴⁸. Plusieurs raisons sont évoquées comme des conflits sur la gestion de l'établissement des Minimes. Ces conflits peuvent porter atteinte à son bon fonctionnement. Puis, l'Hôpital des Minimes est devenu un établissement de plus en plus important, il accueillait

²⁴⁴ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre avec pièce jointe : Fiche de renseignements concernant les formations sanitaires, Administrateur-Directeur de l'Hôtel-Dieu au Président du Conseil Général d'Administration, 5 janvier 1917.

²⁴⁵ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, op. cit., p. 196.

²⁴⁶ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, op. cit., p. 38.

²⁴⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 12 août 1914, n°469, p. 481.

²⁴⁸ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°553, p. 557.

beaucoup de soldats. Il était plus intéressant de lui fournir un Administrateur-Directeur. C'est Paul Pic, Administrateur-Directeur adjoint de l'hôpital Saint-Pothin, et qui se chargeait plus particulièrement des Minimes, qui assurera désormais la fonction d'Administrateur-Directeur pour cette annexe. Malgré son autonomie, cet établissement reste considéré comme une annexe. Le 1^{er} décembre 1914, l'hôpital des Minimes et l'Asile Sainte-Eugénie deviennent des hôpitaux de première ligne, au même titre que l'Hôtel-Dieu, la Croix-Rousse, la Charité ou Saint-Pothin²⁴⁹. Néanmoins, les règles concernant la mise en fonction d'une annexe évoluent.

2. L'amélioration du contrôle des annexes et les mesures hygiénistes

La mise en place d'annexes répond à certains critères, précisés dès le mois d'octobre. Au mois d'août, deux appels aux Lyonnais sont lancés pour l'accueil de civils et de militaires. Tout un chacun peut accueillir des malades pourvu qu'il dispose d'au moins un lit. Au mois d'octobre, un changement de politique est effectué. Une circulaire ministérielle oblige les formations sanitaires à avoir vingt lits ou plus pour pouvoir ouvrir²⁵⁰. Cette décision permet un meilleur contrôle des annexes. La frange de la population la plus aisée se retrouve alors la seule à pouvoir mettre à disposition autant de lits.

Toutefois, un autre critère est pris en compte dans l'ouverture d'une annexe. À la suite d'une discussion avec le Directeur du Service de Santé, le Président apprend que pour qu'une annexe ouvre, la Cour d'Hygiène doit la visiter et donner son approbation. Il transmet l'information le 4 octobre aux Administrateurs-Directeurs²⁵¹.

La ville de Lyon et son maire placent l'Hygiène au centre de leurs préoccupations. Depuis son élection en 1905, le maire Édouard Herriot travaille sur plusieurs projets, notamment le tout-à-l'égout, la création d'un nouvel hôpital qui se situerait à Grange Blanche, l'eau potable, la création de nouveaux abattoirs, et la gestion des déchets ménagers²⁵².

²⁴⁹ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 51.

²⁵⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Médecin Principal de Première Classe Géraud, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région au Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 20 octobre 1914.

²⁵¹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux différents hôpitaux (Hôtel-Dieu, Hôpital de la Croix-Rousse, Hôpital Saint-Pothin, et Hôpital de la Charité), 4 octobre 1914.

²⁵² Frioux Stéphane, *Les Batailles de l'hygiène...*, *op. cit.*, pp. 242 et 243.

L'Exposition internationale de 1914 qui se tient à Lyon, montre les projets et réalisations de la ville. Elle a pour devise « L'Hygiène devrait être la source de toutes les lois »²⁵³.

En 1890 déjà, un bureau d'hygiène ouvre à Lyon²⁵⁴. Ce bureau recense les Lyonnais malades pour contrôler les épidémies et s'intéresse à la salubrité des logements. Ce bureau se met en place avant la loi de 1902 qui rassemble plusieurs textes du siècle précédent. Le Maire et le Préfet ont des pouvoirs en matière d'Hygiène. Par exemple, le maire doit créer un règlement pour lutter contre les épidémies en recommandant l'isolement et la désinfection des habitations. Les logements doivent être lumineux et non humides. Ils doivent aussi répondre à d'autres critères. Par exemple, les pièces doivent posséder une fenêtre et être fréquemment aérées. Si ces conditions ne sont pas remplies des travaux peuvent être exigés par le Conseil Municipal ou les logements peuvent être condamnés²⁵⁵. Les habitants qui mettent à disposition leur logement ont conscience de ces différents critères. Si l'on reprend l'exemple de la commerçante qui propose deux lits pour des soldats blessés, elle écrit : « un lit très propre et bien aéré »²⁵⁶. Dans leurs lettres, les habitants mettent en avant les atouts des locaux qu'ils proposent. La Cour d'Hygiène visite les logements retenus par le Conseil d'Administration des Hospices. C'est elle qui approuve l'utilisation d'une annexe. Ainsi, l'ouverture d'annexes reflète l'essor des idées hygiénistes à Lyon ainsi que la volonté d'améliorer les conditions sanitaires.

B. La création de services spécialisés

La guerre entraîne la création de services spécialisés. Les infrastructures évoluent pour s'adapter au nombre de blessés et les nouvelles blessures et maladies bouleversent le fonctionnement des hôpitaux.

1. Adapter les infrastructures pour adapter les soins

Les HCL sont contraints d'améliorer leurs installations qui n'étaient pas prévues pour accueillir un nombre aussi important de malades. Au mois d'octobre, les températures baissent.

²⁵³ Frioux Stéphane, *Les Batailles de l'hygiène...*, *op. cit.*, p. 241.

²⁵⁴ *Ibidem*, p. 240.

²⁵⁵ Gérard Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au XIX^e siècle*, coll. « Bibliothèque des Histoires », Paris, Éditions Galimard, 2010, pp. 313 et 314.

²⁵⁶ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 124.

Sur demande de l'autorité militaire, l'Hôtel-Dieu installe un chauffage dans le Grand Dôme et dans la salle du Conseil. Ce chauffage doit contribuer au confort des malades qui ne peuvent pas se permettre de prendre froid. Si un soldat attrapait froid, sa guérison serait ralentie. Le montant de ces travaux de maintenance s'élève à 6 600 francs, et est approuvé par le Conseil d'Administration et validé par le Préfet le 13 octobre 1914²⁵⁷. Une adjudication sera faite. L'adjudication est « un acte par lequel sont mis en libre concurrence soit des personnes qui désirent acquérir un bien meuble ou immeuble, soit des entrepreneurs qui s'offrent à prendre en charge des travaux ou des fournitures »²⁵⁸. C'est la meilleure proposition d'un entrepreneur en termes de prix et de travaux qui est retenue.

Des salles de pansements sont aussi créées dans les Services n'en possédant pas. C'est le cas de l'Asile Sainte-Eugénie. Durant la séance du 7 octobre, le Conseil autorise la mise en service d'une salle de pansements pour 650 francs maximum à l'Asile Sainte-Eugénie²⁵⁹. Une salle de pansements est un lieu où les pansements sont réalisés. Le matériel y est également stocké. La création de cette salle est approuvée le 21 octobre 1914.

De surcroît, des établissements sont contraints d'améliorer leurs matériels qui ne peuvent pas supporter autant de personnes. Le 7 octobre, Paul Pic qui devient Administrateur-Directeur de l'hôpital des Minimes, devenu autonome, demande des améliorations concernant ses matériels de cuisine et de salle de bains.²⁶⁰ Cet hôpital dispose d'un fourneau utilisé pour chauffer l'eau des bains et réchauffer la soupe. Cette soupe est aussi distribuée aux soldats de l'hôpital Saint-Pothin. Des bains sont donnés aux soldats. L'Administrateur-Directeur demande un fourneau à soupe pour la cuisine et pour les bains et un réservoir d'eau chaude de vingt litres. L'hôpital a besoin d'un plus grand réservoir puisqu'il accueille plus de soldats que ce qui était prévu. Au 31 décembre 1914, l'établissement des Minimes soigne 300 militaires²⁶¹. Enfin, deux

²⁵⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°551, p. 555.

²⁵⁸ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

²⁵⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°560, p. 564.

²⁶⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°561, p. 565.

²⁶¹ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 193.

baignoires supplémentaires sont réclamées. Toutes ces demandes doivent contribuer à l'amélioration des soins des malades. Ce matériel supplémentaire coûte 3 500 francs aux HCL. Des entrepreneurs sont choisis au moyen d'une adjudication. Le Préfet approuvera cette dépense le 21 octobre.

À l'hôpital Saint-Pothin, ce sont aussi des bains d'amidon et des bains de son qui sont mis en place pour les soldats. Le 23 décembre, le Président soulève une question : est-ce que ces bains ont réellement lieu d'être et est-ce qu'ils ne portent pas atteintes aux établissements de cures thermales ?²⁶². Émile Delore, explique que ce sont des « bains médicaux »²⁶³ et non des « bains de luxe »²⁶⁴, qui ont donc vocation à soigner. Ces bains contiennent du son et de l'amidon réputés pour leurs propriétés apaisantes contre les démangeaisons. Ils permettent aux soldats atteints d'affection cutanées de guérir. Les membres du Conseil décident de facturer la prise de ces bains à 0,50 francs l'un.

Dans les années 1880, les premières salles d'opération aseptiques font leur apparition dans les hôpitaux. Antonin Poncet (1849-1913) en est à l'origine à la fin du XIX^e siècle dans les hôpitaux lyonnais. Le matériel utilisé pour les opérations est stérilisé, limitant les bactéries et les risques d'infections. Déjà avant le début du conflit, les locaux et le matériel étaient aseptisés, et le personnel présent dans les blocs opératoires portait des masques et des vêtements lavés et désinfectés²⁶⁵. Ces pratiques sont devenues courantes. Par conséquent, les HCL font évoluer leurs infrastructures et leurs méthodes, et les améliorent en réalisant des travaux pour recevoir et soigner les blessés.

2. Éloigner les militaires atteints de maladies contagieuses

La prophylaxie comme l'utilisation de vaccins est utilisée par les HCL pour combattre la propagation des maladies. L'éloignement des militaires atteints de maladies contagieuses contribue aussi à cette stratégie prophylactique. C'est le 23 septembre, que la question des

²⁶² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 décembre 1914, n°673, p. 693.

²⁶³ *Idem.*

²⁶⁴ *Idem.*

²⁶⁵ Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France...*, *op. cit.*, pp. 69 et 70.

contagieux est abordée par Francis Sabran²⁶⁶. Après discussion, les contagieux sont répartis dans trois établissements différents où ils seront isolés. L'hôpital de la Croix-Rousse traite les maladies comme la variole, l'érysipèle, le choléra et la dysenterie. La variole est une maladie très contagieuse, des pustules apparaissent sur le corps du malade. L'érysipèle est une « infection aiguë de la peau due à un streptocoque (bactérie), caractérisée par une plaque rouge douloureuse et de la fièvre »²⁶⁷. Le choléra et la dysenterie provoquent d'importants maux de ventre. En 1892, dans des bâtiments distincts de ceux de l'hôpital de la Croix-Rousse, un service de varioleux est créé. D'autres maladies comme la scarlatine, la typhoïde, la diphtérie y étaient aussi soignées²⁶⁸. À cette époque, on a conscience qu'isoler les malades permet de freiner la progression de ces affections. L'Hospice de la Charité accueille les militaires atteints de la scarlatine, de la rubéole, de la diphtérie et des angines. Cet Hospice traite plutôt les maladies de la gorge comme les angines, les atteintes aux ganglions causées par la diphtérie et la rubéole. La scarlatine fait apparaître des boutons sur le corps du patient. Ces maladies sont généralement accompagnées de fortes fièvres. L'hôpital Saint-Pothin soigne les maladies vénériennes, les dartres, les affections cutanées, la syphilis et le typhus. Cet hôpital est réputé pour son Service de « dermato-vénérologie »²⁶⁹. C'est pourquoi des bains de son et d'amidon, comme évoqué précédemment, y sont donnés aux malades. Il faut rappeler que sur le front, les conditions sanitaires sont déplorables. Les soldats vivent à proximité de cadavres tellement nombreux qu'on n'a pas toujours le temps de les enterrer²⁷⁰. Les mouches²⁷¹, les rats, les puces et les poux pullulent et répandent les maladies²⁷². Les points d'eau sont souillés ou contaminés²⁷³. Tous ces facteurs contribuent à la transmission des maladies.

²⁶⁶ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°537, p. 540.

²⁶⁷ *Larousse Dictionnaire* [En ligne]. Larousse, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

²⁶⁸ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 98.

²⁶⁹ *Ibidem*, p. 88.

²⁷⁰ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, pp. 405 et 409.

²⁷¹ *Ibidem*, p. 498.

²⁷² Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, p. 62.

²⁷³ Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 481.

Plus tard, le 11 novembre, le Conseil ajoute le traitement de la gale²⁷⁴. C'est une « affection cutanée contagieuse due à un parasite de l'ordre des Acariens et provoquant des démangeaisons »²⁷⁵. Les soldats qui l'ont contractée sur le front la rapportent avec eux et des malades jusque-là indemnes peuvent être alors contaminés. L'organisation des salles accueillant les blessés favorise la propagation des maladies, notamment avec les salles communes. Dans cette séance, Paul Pic propose de s'en occuper à l'hôpital Saint-Pothin, mais par manque de place et après réflexion, sa proposition est refusée. Le Conseil décide que c'est à l'autorité militaire de prendre en charge ces malades, dans des bâtiments se situant à côté de l'hôpital Saint-Pothin. Il est aussi décidé que les militaires ayant la diphtérie ne seront plus soignés par l'Hospice de la Charité mais à l'Asile Sainte-Eugénie. Cette décision est prise afin de faire de la place dans l'Hospice de la Charité. C'est le pavillon de l'Asile Paul Michel Perret qui s'en occupera. Les HCL s'organisent, en créant de nouveaux Services pour traiter toutes les maladies dont sont atteints les soldats.

Il est aussi nécessaire d'aborder la tuberculose. Cette maladie n'est pas évoquée par le Conseil. On sait néanmoins que l'Hôpital Renée Sabran, réquisitionné par la Marine nationale, s'occupa de soigner les tuberculeux, l'air marin étant reconnu pour ses bienfaits²⁷⁶. Le vaccin contre la tuberculose n'a pas encore été découvert. Les guérisons sont rares. Ayant besoin d'hommes, la Commission de Réforme envoie au front le plus de soldats possibles, les tuberculeux comme les autres, causant la propagation de la maladie. Ce n'est qu'en 1915, que la station sanitaire d'Alix ouvre. Elle dépend des HCL²⁷⁷. En 1915, elle accueille 17 patients et en 1916, 376 hommes²⁷⁸. Les HCL adaptent leurs Services pour soigner les différentes maladies. Les malades contagieux sont isolés mais restent entre eux dans des salles communes. Affaiblis, ils peuvent attraper d'autres maladies.

²⁷⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°605, p. 620.

²⁷⁵ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

²⁷⁶ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 113.

²⁷⁷ Darmon Pierre, « La Grande Guerre des soldats tuberculeux. Hôpitaux et stations sanitaires », *Annales de démographie historique*, 2002, n° 103, pp. 37 et 47.

²⁷⁸ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, p. 118.

3. L'ouverture d'un Service maxillo-facial à Lyon

De nouvelles blessures de guerre font leur apparition, entraînant la création de nouveaux Services. C'est le cas du Service maxillo-facial. Plusieurs centres ouvrent en France en 1914, à Paris, Lyon et Bordeaux, grâce à l'engagement de certains médecins²⁷⁹. Ces centres ouvrent puisqu'il y a une explosion du nombre de blessures au visage, et sur toute la durée de la guerre, on compte 500 000 blessés de la face²⁸⁰. En effet, ce conflit d'un type tout à fait nouveau, se caractérise par l'utilisation massive de l'artillerie (canons et obus...). Ces hommes souvent gravement défigurés sont appelés des « gueules cassées ». Ils sont soignés dans les hôpitaux de l'intérieur et après cicatrisation des plaies, les soldats sont envoyés dans ces Services faire réparer au mieux leur visage²⁸¹. À Lyon, c'est le Docteur Pont qui décide de prendre en charge ces blessés. C'est en septembre qu'il décide d'ouvrir un service visant à soigner les blessures maxillaires, en utilisant la stomatologie et en fabricant des prothèses²⁸². Et plus exactement, le 14 septembre 1914, le Docteur Pont propose d'accueillir ce type de blessés²⁸³. Dans les bâtiments de l'École Dentaire, se situant 20 quai de la Guillotière, Albéric Pont a installé un Service spécialisé pour les blessés de la face. 25 lits sont consacrés à ces militaires²⁸⁴. Cette annexe est en capacité de fonctionner dès le jeudi 17 septembre. Des dons lui ont permis d'ouvrir cet hôpital. Avant l'ouverture de ce Service, accompagné de sa femme, il se déplaçait dans les différents établissements lyonnais²⁸⁵. Face à la quantité de blessés, il continuera à le faire mais au moins l'ouverture de ce Service permettra-t-elle de concentrer une partie des personnes ayant besoin de soins particuliers.

²⁷⁹ Delporte Sophie, *Gueules cassées de la Grande Guerre*, Paris, Agnès Vienot Éditions, 2004, p. 82.

²⁸⁰ Morrillon Marc, *Le Service de santé...*, *op. cit.*, p. 122.

²⁸¹ Delporte Sophie, *Gueules cassées...*, *op. cit.*, pp. 81 et 82.

²⁸² Monestier Martin, *Les gueules cassées, les médecins de l'impossible 1914-1918*, Paris, Le cherche midi, 2009, p. 97.

²⁸³ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Docteur Pont au Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 14 septembre 1914.

²⁸⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°602, p. 616.

²⁸⁵ Monestier Martin, *Les gueules cassées...*, *op. cit.*, p. 97.

Le terme de maxillaires « se rapportent aux mâchoires »²⁸⁶, donc la chirurgie maxillo-faciale a pour but de réparer, à l'aide de prothèse le visage d'une personne. Quant à la stomatologie c'est « une branche de la médecine qui étudie et traite les maladies de la bouche et des dents »²⁸⁷. Ces deux spécialités sont rassemblées pour reconstituer le visage des soldats.

Le 17 septembre, le Président, après avoir répondu favorablement à la proposition d'Albéric Pont, communique cette information aux Administrateurs-Directeurs des Hospices. Il demande aux établissements de diriger les blessés du maxillaire présents dans leur établissement sur l'Hôtel-Dieu. C'est à l'Hôtel-Dieu que ces blessés seront redirigés sur l'École Dentaire²⁸⁸. Le 20 septembre, Théophile Diederichs s'empresse de communiquer cette information aux autorités militaires. Le Médecin Inspecteur Richard, Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, répond favorablement à l'instauration de cette annexe²⁸⁹.

Cependant, ce système a dû mal à se mettre en place. Le 23 septembre, le Président réexplique aux économes la procédure d'évacuation des malades vers la clinique du Docteur Pont²⁹⁰. Les blessés concernés doivent être évacués sur l'Hôtel-Dieu et non directement sur la clinique du Docteur Pont. De plus, il insiste sur le fait que les informations concernant ces malades doivent être données à l'Hôtel-Dieu. Ce n'était pas le cas auparavant. Des informations essentielles pouvaient ne pas être transmises, influençant peut-être les soins des malades. L'École Dentaire devient une annexe de l'Hôtel-Dieu. C'est l'Hôtel-Dieu qui en gère les malades.

Néanmoins, ce service ne suffit pas à endiguer l'afflux de blessés, un autre lieu d'accueil serait le bienvenu. Cet autre lieu serait un moyen de faciliter la tâche du Docteur Pont. Ses patients seraient regroupés. L'hôpital des Minimes propose de créer un service de chirurgie

²⁸⁶ *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

²⁸⁷ *Idem*.

²⁸⁸ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux Administrateurs-Directeurs des Hôpitaux Lyonnais, 17 septembre 1914.

²⁸⁹ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Médecin Inspecteur Richard, Directeur du Service de Santé de la 14^e région au Président du Conseil Général d'Administration des HCL, 20 septembre 1914.

²⁹⁰ AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, Lettre, Président du Conseil Général d'Administration des HCL aux économes des Hospices, 23 septembre 1914.

faciale.²⁹¹ Le 11 novembre, l'Administrateur-Directeur de l'Hôpital des Minimes, Paul Pic, souhaite que dans son établissement soit installé un Service pour les maxillaires ainsi que pour des prothèses²⁹². Il aimerait que ce Service soit sous la direction du Docteur Pont. Cette proposition a d'abord été soumise à la Commission des Directeurs, qui l'a approuvée. Après délibération de ses membres, le Conseil décide d'ouvrir ce Service et de le confier au Docteur Pont. Il répond favorablement au Docteur qui souhaitait fournir le matériel pour les opérations. Le 16 décembre, on apprend que ce projet n'aboutira pas²⁹³. Les archives exploitées ne permettent pas d'en déterminer la raison. S'intéresser aux archives de la Commission des Directeurs pourrait apporter des réponses.

À la suite de l'initiative du Docteur Pont, le Service de Santé de la 14^e région ouvre d'autres Services, comme à Fontaines-sur-Saône et Neuville-sur-Saône où 200 lits peuvent recevoir des patients. En novembre 1914, un autre service s'ouvre dans l'école se situant Quai Jaÿr (9^e arrondissement). Le Docteur Pont et ses collègues sont appelés par le Service de Santé à rassembler deux disciplines : la chirurgie maxillo-faciale et la stomatologie, dans ce nouveau Service comptant 250 lits. Le rôle de l'ancienne annexe de l'École dentaire évolue. Elle se charge de la création de prothèses. En 1915, le Service de chirurgie maxillo-faciale s'est considérablement développé à Lyon. 800 lits sont mis à la disposition du Service de Santé²⁹⁴.

Donc, l'entrée en guerre a bouleversé le fonctionnement des HCL. Ils ont adapté leurs infrastructures et de nouveaux Services ont été créés : des Services de contagieux ainsi qu'un Service de chirurgie maxillo-faciale.

C. Le Financement des Hospices Civils de Lyon au début de la Guerre

La Guerre a aussi des conséquences importantes sur le budget des HCL. Jusqu'au mois d'août 1914, plusieurs sources de revenus contribuaient à assurer leur fonctionnement. Quelques années avant la guerre, le franc était stable²⁹⁵.

²⁹¹ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 196.

²⁹² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°602, p. 616.

²⁹³ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°655, p. 671.

²⁹⁴ Monestier Martin, *Les gueules cassées...*, *op. cit.*, p. 98.

²⁹⁵ Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, pp. 26 et 27.

1. Les revenus des HCL

En 1900, les HCL ont différentes catégories de revenus, qui proviennent principalement de legs et de rentes et qui composent l'essentiel de leurs ressources²⁹⁶.

a) Les propriétés et les biens des Hospices

En premier lieu, les HCL possèdent de nombreuses propriétés : des maisons, des parcelles de terrains dans les quartiers de la Guillotière et des Brotteaux, des parcelles rurales ainsi que du mobilier. Comme Croze et Cigalier l'expliquent « le revenu propre de cette dotation, d'après le compte moral administratif de l'année 1900, s'élève à 3 705 000 francs »²⁹⁷. On observe dans le registre du Conseil de 1914, que c'est dans cette instance que sont fixés les baux des locataires. Pour chaque proposition de locataire et de bail, un tableau est dressé, indiquant : le nom du locataire, l'adresse de la location, le bien loué, le loyer et la durée du bail. Ces tableaux nous renseignent sur les propriétés des HCL. Répertorier les différentes adresses permet de se rendre compte de la quantité et de l'importance de leurs propriétés. Ils possèdent des maisons et des immeubles dans le 3^e, 6^e et 1^{er} arrondissement. Ces locaux sont généralement loués à des particuliers qui veulent ouvrir un magasin. Le commerce se trouve au rez-de-chaussée avec l'habitation au-dessus. C'est Eugène Brizon qui reçoit les demandes de location. En effet, il s'occupe du Service de maisons et de domaines. Ce Service est intégré à l'administration centrale des HCL qui se situe au n°56 passage de l'Hôtel-Dieu²⁹⁸. Il choisit les locataires et soumet ses choix au Conseil. Le Conseil donne son avis, et s'il est favorable, c'est la Commission Exécutive qui signe les baux sous seings privés. Par exemple, durant la séance du 23 septembre, deux personnes ont demandé une location, dont Monsieur Perrin²⁹⁹. Il souhaite loger 23 rue Paul Chenavard (1^{er} arrondissement), au premier étage qui comporte cinq pièces, et ouvrir un magasin au rez-de-chaussée. Le loyer est de 3 500 francs par an et le bail a une durée de validité de 1 an et 3 mois. Dans cette séance, le Conseil donne son accord à la Commission Exécutive. C'est suite à la faillite de l'ancien locataire, Monsieur Tarut, que ce

²⁹⁶ Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé...*, *op. cit.*, p. 52.

²⁹⁷ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, pp. 19 et 20.

²⁹⁸ *Ibidem*, p. 21.

²⁹⁹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°528, pp. 533 et 534.

logement 23 rue Paul Chenavard est disponible³⁰⁰. Le bail avait débuté le 21 janvier 1912 et les HCL l'ont résilié à la date du 24 septembre 1914. Un autre exemple, le 28 octobre, trois baux sont discutés, dont celui de Monsieur Pratlong qui souhaite louer un magasin au rez-de-chaussée, 16 Place Morand (6^e arrondissement)³⁰¹. Cette place est aujourd'hui appelée Place Général Lyautey. Le bail sera signé pour une durée de 8 ans et 6 mois et pour un loyer de 600 francs par an. Suivant la même façon de procéder, le Conseil donne son accord à la Commission Exécutive pour signer ce bail. À intervalles réguliers, les baux peuvent être renégociés.

Deuxièmement, les HCL possèdent des terres agricoles qui sont louées à des agriculteurs. Par exemple, ils détiennent une parcelle de terrain dans la commune de Millery, appelée « Domaine Rambaud », se situant à proximité de la commune de Grigny. Elle est louée à Monsieur Soyer qui s'occupe de vignes et d'arbres fruitiers. Ils lui louent cette parcelle du 11 novembre 1911 au 11 novembre 1923. Le 11 novembre 1914, le Conseil l'exempte du règlement du solde de la somme due pour 1913, suite à de mauvaises récoltes³⁰². Il doit payer annuellement 550 francs et n'en a payé que 450 francs pour l'année 1913-1914. Mais ces terrains peuvent aussi être vendus. Comme toutes les Administrations, les HCL sont tenus de faire des mises en vente publiques pour les biens dont ils veulent se séparer. Ils lancent donc une procédure de vente par adjudication. Par exemple, une parcelle se situant aux Brotteaux, est vendue à Monsieur Guillotel, architecte³⁰³. Le 8 novembre 1904, Monsieur Guillotel réussit à l'acquérir pour la somme de 34 000 francs. Il commence à régler 8 500 francs, mais n'est pas en mesure de payer le complément de 25 500 francs à cause de l'entrée en guerre. Compte tenu des circonstances, les HCL lui accordent un délai de huit ans. Ainsi, les propriétés des HCL sont essentielles pour assurer le fonctionnement des Hôpitaux. Cependant, ce n'est pas leur seule source de revenu.

³⁰⁰ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 2 septembre 1914, n°508, pp. 515 et 516.

³⁰¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 28 Octobre 1914, n°584, p. 595.

³⁰² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°610, pp. 625 et 626.

³⁰³ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 11 novembre 1914, n°603, pp. 617 et 618.

b) Les legs de Lyonnais aux Hospices

Les HCL reçoivent des legs, suite à la mort de Lyonnais. Ces legs leur permettent de recevoir de l'argent supplémentaire. Le 27 novembre 1913 Madame Carbonel, née Gonin, décède. Un extrait de son testament est présenté au Conseil :

« Je lègue une somme de mille francs aux Hospices Civils de Lyon, somme affectée spécialement à l'Hospice de Saint-Louis de la Guillotière qui fut créé et longtemps administré par mon grand-père, Monsieur Claude Gonin³⁰⁴. »

Le 24 décembre 1913, ce legs est accepté provisoirement par le Conseil. Le 23 septembre 1914, il est accepté définitivement³⁰⁵. Cette dame souhaite que son argent soit attribué à l'Hospice des Vieillards de la Guillotière ouvert en 1821 (aujourd'hui cet Hospice n'existe plus)³⁰⁶. Elle rend un hommage à son grand-père, ancien Administrateur de l'Hospice. Cet argent contribue au confort des malades et peut aussi permettre de créer de nouvelles places. Puis, le 28 octobre 1914, un legs de Monsieur Reyre est accepté³⁰⁷. Il est décédé le 25 juin 1913. Il lègue deux sommes différentes. Une première somme de 10 000 francs pour que les HCL s'occupent de sa tombe. La seconde somme est de 35 000 francs. Il offre un lit à une personne tuberculeuse ou malade, à la condition que sa nièce désigne la personne qui en bénéficiera. Cette proposition permet à Monsieur Reyre d'aider un plus pauvre qui pourra bénéficier de soins qu'il n'aurait jamais pu recevoir. Dans la décision suivante, les HCL font une proposition afin d'appliquer la demande du défunt³⁰⁸. Il est décidé, en accord avec l'exécuteur testamentaire Bernard Pétrus, d'offrir un lit à un tuberculeux au sanatorium d'Hauteville. Les HCL encaisseront 1 225 francs par an. Néanmoins, ces revenus ne suffisent pas. Les legs et les biens immobiliers ne rapportent plus assez d'argent.

³⁰⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°532, p. 536.

³⁰⁵ *Idem.*

³⁰⁶ Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon...*, *op. cit.*, p. 193.

³⁰⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 28 Octobre 1914, n°591, pp. 600-602.

³⁰⁸ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 28 Octobre 1914, n°592, pp. 602 et 603.

2. L'enlèvement de la guerre et son financement : l'emprunt et la dette

Jusqu'en 1914, les HCL arrivent à vivre avec les dons, les legs et les revenus de leurs propriétés. Toutefois, ces différents revenus ne suffisent plus. Ces dotations qui leur apportaient 60 % à 70 % de leur budget de 1863 à 1909 ont diminué de moitié peu avant la guerre³⁰⁹. La nécessité de recourir à l'emprunt s'impose³¹⁰. Dès le 5 août, le Préfet soumet l'idée au Président d'effectuer un emprunt à court terme, cette idée est approuvée par les membres du Conseil³¹¹. Des échanges avec la banque sont entamés. Une avance de 500 000 francs pourrait être faite aux HCL³¹². Mais ce projet n'aboutira pas³¹³. Néanmoins, on s'aperçoit que les HCL ont tout de même réalisé des emprunts. Dans le registre des délibérations de 1914, on retrouve la mention de « crédit ». Plusieurs emprunts sont effectués. Par exemple, à l'Hôtel-Dieu, un chauffage est installé pour améliorer l'accueil des soldats, pour le prix de 6 600 francs. Ces travaux sont financés par un crédit et répertoriés sous la rubrique : « Entretien des bâtiments des services généraux et établissements hospitaliers »³¹⁴. L'Hospice de la Charité, demande quant à lui l'achat de capotes (manteaux d'uniformes) pour le prix de 326,50 francs, qui lui sera accordé et prélevé sur un crédit intitulé « Hospice de la Charité. Habillement. Exercice 1914 »³¹⁵.

Le 16 décembre 1914, les raisons du déficit sont énoncées suite à une demande du Préfet³¹⁶. Le rapport de la Commission du Budget est lu aux membres du Conseil. D'abord,

³⁰⁹ Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé...*, *op. cit.*, pp. 52 et 63.

³¹⁰ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, *op. cit.*, p. 28.

³¹¹ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 5 août 1914, n°461, p. 474.

³¹² AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 26 août 1914, n°503, p. 511.

³¹³ Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925...*, *op. cit.*, pp. 67 et 68.

³¹⁴ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 7 octobre 1914, n°551, p. 555.

³¹⁵ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 23 septembre 1914, n°536, p. 540.

³¹⁶ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°660, pp. 676-678.

sont exposées les « causes générales »³¹⁷. Une hausse des prix due à la guerre est constatée, augmentant les dépenses des Hospices. Il est aussi question « des dernières grandes lois sociales »³¹⁸. Ici, les HCL font référence à l'augmentation des salaires et au repos hebdomadaire instauré en 1906. Les taxes sur les timbres et les enregistrements sont aussi évoqués comme autant de frais. L'impôt sur le timbre, instauré par Napoléon Bonaparte, est toujours en vigueur en 1914.

Les « causes locales » sont également présentées³¹⁹. Parmi celles-ci, on trouve l'augmentation de la population lyonnaise. Suite à l'industrialisation de la région lyonnaise et à l'exode rural engendré, la population lyonnaise qui comptait 235 000 habitants en 1851 est passée à 455 737 en 1906³²⁰. En 1914, la ville de Lyon a atteint les 500 000 habitants³²¹. Ensuite, le problème des tarifs trop bas concernant les prix de journée est soulevé. Le 10 août 1915, un tableau est réalisé par l'Administration pour connaître la différence entre les recettes et les dépenses supportées provenant de journées de militaires³²² (Annexe H). Par exemple, pour l'Hôtel-Dieu, pour un total de 139 898 journées, les dépenses enregistrées sont de 651 589,92 avec un prix de journée de 4,65 francs. Par Convention, l'armée payant 2,70 francs par jour, l'Hôtel-Dieu est remboursé de 377 724,60 francs sur les 651 589,92 francs payés par l'Hôtel-Dieu. Les pertes enregistrées par l'Hôtel-Dieu seront donc de 273 865,32 francs. Ce nombre de journées assez élevé peut aussi s'expliquer par le fonctionnement déficient des envois sur annexes des soldats. Quelques annexes rapportent un peu d'argent aux Hospices, c'est le cas des annexes de la Croix-Rousse. Pour un total de 6 748 journées, les dépenses enregistrées par ces annexes sont de 16 026,56 francs avec un prix de journée de 2,37 francs. Par Convention, l'armée payant 2,70 francs, les annexes de la Croix-Rousse sont remboursées de 18 219,60 francs sur les 16 026,56 francs dépensés. Les gains enregistrés par ces annexes seront donc de 2 193,04 francs. Ainsi, ce tableau révèle une perte de 304 040,22 francs pour les

³¹⁷ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°660, pp. 676-678.

³¹⁸ *Idem.*

³¹⁹ *Idem.*

³²⁰ Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! ...*, op. cit., p. 39.

³²¹ Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé...*, op. cit., p. 15.

³²² AML, 1 LP 1112, Pochette 1914, État faisant ressortir pour l'exercice de 1914 la différence entre les recettes provenant de journées de militaires et les dépenses supportées, 10 août 1915.

Hospices Civils. Puis, les HCL donnent de l'argent tous les ans pour les indigents du département : 160 000 francs. Il faut rappeler que dès 1891, une loi donnant accès aux hôpitaux pour les personnes sans ressources a été promulguée. L'hôpital se doit d'accueillir toutes les catégories d'individus. Les plus pauvres sont accueillis à l'Hospice du Perron et à l'Hospice des Vieillards. Finalement, la Guerre contribue à augmenter le déficit, elle entraîne de nombreuses dépenses. Les HCL doivent entretenir leurs services de « pharmacie, menuiseries, cave, boucherie »³²³. Après, comme vu précédemment, et bien que cette idée ne soit pas évoquée dans cette source, les HCL participent à l'effort de guerre et prennent donc en charge les dépenses faites pour améliorer l'accueil des militaires. Il a fallu adapter les infrastructures, acheter du matériel médical et des vêtements, ce qui a contribué au déficit. Pour le combler, l'idée qui a été proposée au Préfet est de vendre des biens immeubles et de la rente. Ce rapport a été accepté par les membres du Conseil.

Durant la séance du 19 mai 1915, le Conseil s'intéresse aux recettes et dépenses de l'année 1914 : les recettes des Hospices s'élèvent à 7 438 967,87 francs et les dépenses à 7 985 310,47 francs, d'où un déficit de 152 082 francs³²⁴. Ainsi, la guerre creuse le déficit des HCL qui sont obligés d'emprunter pour pouvoir acheter le matériel nécessaire à la prise en charge des soldats.

³²³ AML, 1 LP 179, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 16 décembre 1914, n°660, pp. 676-678.

³²⁴ AML, 1 LP 180, Registre de délibérations du Conseil Général d'Administration des HCL, Séance du 19 mai 1915, n°197, pp. 192-195.

Conclusion

La problématique suivante a été traitée : Comment les Hospices Civils de Lyon se sont-ils organisés pour accueillir les militaires blessés suite à la déclaration de guerre du 3 août 1914 ?

Dans le premier chapitre, la mobilisation des HCL et la façon dont ils ont géré l'urgence ont été abordés. Le besoin immédiat de trouver des lits pour les militaires a été l'un des premiers enjeux à laquelle l'Administration a fait face. Tout d'abord, l'Hôtel-Dieu est réquisitionné par les autorités militaires. Les civils présents dans l'établissement sont évacués soit vers d'autres hôpitaux, soit chez des particuliers, suite à l'appel du Président Diederichs aux Lyonnais. Ils ont joué un rôle important dès le commencement de la guerre. On constate la mobilisation de toutes les classes sociales. Les autres hôpitaux des Hospices se mobilisent à leur tour et accueillent des militaires. Les Lyonnais sont de nouveaux mis à contribution. Cependant, l'épisode des infirmières allemandes n'a pas plu à l'Administration. Elles leur ont été imposées par l'autorité militaire et ont occupé des lits au mois d'octobre. Ces lits, selon l'Administration, étaient réservés aux blessés. Puis, les hommes, membres du personnel, sont appelés à combattre. Les HCL perdent du personnel. Tous les moyens sont bons pour remplacer les personnes manquantes : les concours et retraites sont suspendus, un appel aux Lyonnais non mobilisés est lancé afin qu'ils travaillent comme soignants. Les religieuses, les étudiants et les médecins étrangers sont aussi appelés en renfort. Les Hospices essaient aussi de garder leur personnel en les protégeant. Le port de brassards est autorisé. Ces brassards représentent la neutralité du personnel de santé. La vaccination contre la variole et la typhoïde est renforcée à l'aide de la publicité. La guerre n'a fait qu'amplifier ces maladies. Malgré toutes ces initiatives, pendant les quatre années de guerre, le personnel ne sera pas au complet. Finalement, le 20 août, une convention est rédigée pour définir les compétences respectives de l'Administration des HCL et des autorités militaires. Les HCL ne veulent pas que l'armée prenne le contrôle de leur fonctionnement. Les compétences sont bien précisées : ce sont les Hospices qui prennent en charge les malades avec leur personnel et qui règlent les différentes dépenses. Néanmoins, ce sont les autorités militaires qui ont autorité sur les soldats dans les hôpitaux et qui paient un prix de journée aux HCL. La question est de savoir si les dispositions de cette convention ont bien été respectées. Les HCL avaient formellement indiqué que leurs lits étaient réservés à des soldats français. Les autorités militaires ont passé outre en leur envoyant des infirmières allemandes. De plus, le terme de « militarisation » a été employé par un journaliste. Ce terme a été contesté par les HCL et n'a pas lieu d'être. En effet, les Hospices gardent la main mise sur

leurs hôpitaux. Donc, l'hypothèse selon laquelle le Ministère de la Guerre a géré tous les hôpitaux français durant la Première Guerre Mondiale, est incorrecte. Les HCL ont su garder leur indépendance. Malgré la présence d'un bureau militaire, ils conservent leur pouvoir de décisions et de gestion des établissements lyonnais. Les HCL se sont organisés pour accueillir au mieux les militaires malgré les imprévus.

Dans un second chapitre, il paraissait intéressant de rappeler le parcours des blessés du front jusqu'à leur sortie des hôpitaux et annexes. Le transfert du front vers les hôpitaux de l'intérieur est long et prend plusieurs jours. Des soins très sommaires sont réalisés sur le front. La chirurgie en 1914 s'effectue dans les hôpitaux de l'intérieur. Les blessés franchissent plusieurs étapes. C'est à partir des Hôpitaux d'évacuation (HoE), situés à proximité d'une ligne de chemin de fer, qu'ils sont amenés dans les trains, qui les rapatrient vers l'arrière. Ils sont récupérés dès leur arrivée dans les différentes gares de Lyon, notamment celle des Brotteaux et amenés par tramways jusqu'à l'Hôtel-Dieu. C'est dans cet établissement qu'ils seront dirigés vers les différents hôpitaux. Comme ils arrivent par trains complets, il est difficile de les prendre tous en charge tout de suite. L'organisation est imparfaite. Beaucoup de documents administratifs doivent être également remplis. En 1914, 7 800 militaires sont accueillis. Le nombre de lits dans les différents établissements de première ligne reste stable jusqu'à la fin de l'année 1914. Seuls l'Hôpital de la Croix-Rousse et l'Asile Sainte-Eugénie perdent quelques lits en décembre, afin d'hospitaliser des civils supplémentaires. On observe une inversion de l'action des HCL qui en août cherchaient des lits pour les militaires et le font à la fin de l'année pour les civils. De plus, une incohérence a été soulevée en ce qui concerne les annexes. Leurs chiffres ont diminué dès le 1^{er} octobre, alors que la circulaire n'est parvenue que le 20 octobre au Président. Pourquoi ce chiffre a-t-il baissé avant ? Ainsi, le Service de Santé n'est pas totalement au point en 1914, et révèle de nombreuses failles. Les HCL mettent en place des règles et s'organisent pour accueillir convenablement les soldats. Leurs familles ont le droit de venir les voir une heure par jour afin qu'ils puissent se reposer et recevoir les soins nécessaires. Les repas sont définis et sont composés de soupe, de pain, de viande et de vin. Cette boisson est perçue comme ayant plusieurs vertus favorisant la guérison. Des dons sont réalisés par les Lyonnais en vêtements, cigarettes et draps. Les HCL n'hésitent pas à acheter les fournitures qu'ils leur manquent. Des livres sont également donnés, ce qui contribue au divertissement des soldats. Des spectacles sont donnés à l'Hôtel-Dieu grâce aux Frères Lumière. Toutefois, il est regrettable que de tels spectacles n'aient pas eu lieu dans les autres établissements des Hospices. Par ailleurs, les cultes sont rétablis dans les hôpitaux. Par exemple, les malades des Minimes

ont le droit de se rendre dans la chapelle. Avec la guerre, les chrétiens, tout particulièrement, se tournent vers la religion. Ainsi, les Hospices essayent de répondre aux nombreux besoins des soldats, mais on constate des inégalités entre les différents hôpitaux notamment en ce qui concerne les spectacles. La vie quotidienne dans les Hospices est éprouvante malgré le désir de l'Administration d'améliorer le bien-être du soldat. Enfin, pour désengorger les hôpitaux de première ligne, des annexes sont mises en place. Elles accueillent les blessés convalescents, n'ayant plus besoins de soins chirurgicaux. Cependant, ce fonctionnement a beaucoup de mal à se mettre en place puisque de nombreuses places restent vacantes. Ce n'est qu'après un rétablissement partiel ou complet que la sortie du malade peut être envisagée. Le blessé ne peut sortir qu'avec l'accord de l'autorité militaire, après avis du médecin. Deux possibilités se présentent alors : soit, il est renvoyé dans son régiment, soit, il est déclaré inapte par la Commission de Réforme. Cette sortie peut s'avérer difficile. Les soldats retournant au front ressentent de la peur. Et ceux, retournant à l'arrière, doivent essayer de retrouver un semblant de vie normale. À leur sortie, les HCL fournissent des vêtements aux soldats retournant sur le front. Et, des associations rendent aux autres leurs effets personnels après s'en être occupés. Ainsi, le chemin du front vers la guérison est long. En cette année 1914, le Service de Santé n'est pas au point et son organisation comporte de nombreuses lacunes.

Dans le troisième chapitre, s'arrêter sur les apports de la guerre était nécessaire. D'abord, de nouveaux hôpitaux sont mis en place : hôpitaux temporaires, hôpitaux bénévoles, hôpitaux auxiliaires, hôpitaux annexes. Les HCL gèrent des annexes. Ce sont des locaux prêtés par les particuliers mais aussi des locaux réaménagés par les Hospices pour l'accueil de convalescents. Des mesures strictes sont instaurées pour qu'elles puissent ouvrir. Elles ne doivent pas comporter moins de vingt lits et doivent au préalable obtenir l'approbation du Conseil d'Hygiène. En effet, ce Conseil d'Hygiène vérifie que les logements soient salubres et correspondent aux normes d'habitabilité (fenêtres pour l'aération...). Puis, la guerre contraint les HCL à créer de nouveaux Services. Les infrastructures des Hospices sont améliorées et de nombreux travaux réalisés, afin d'adapter au mieux les soins. À l'Hôtel-Dieu un chauffage est installé. Les établissements n'ayant pas encore de salles de pansement en sont dotés. Les équipements sont aussi adaptés en fonction du nombre de soldats accueillis. De plus, les malades ayant des maladies contagieuses sont isolés des autres malades. Le soin de ces maladies contagieuses est assigné à trois hôpitaux : l'hôpital de la Croix-Rousse, l'Hospice de la Charité, l'hôpital Saint-Pothin. Toutes ces maladies sont déterminées et leurs soins répartis entre les différents établissements. Finalement, l'ouverture d'un Service maxillo-facial est une première

à Lyon. Le Docteur Pont a contribué à développer ce Service et cette discipline afin de reconstituer le visage des soldats, qui étaient très nombreux à avoir des blessures au visage. Enfin, la guerre affecte profondément le financement des HCL en augmentant leurs dépenses, alors que leurs recettes étaient en diminution. Jusqu'à présent, ils vivaient sur des revenus provenant de propriétés immobilières ou de terres ainsi que de legs de Lyonnais. Pour équilibrer leur budget, ils doivent vendre des propriétés et recourir à l'emprunt. Ainsi, la guerre a apporté des évolutions en matière de prise en charge et de soins des patients mais elle creuse le déficit des Hospices.

Le Service de Santé actuel est hérité de la Guerre. Les Hommes l'ont amélioré au fur et à mesure, et ont appris de leurs erreurs. Alors qu'au début de la guerre, les soldats blessés sont systématiquement renvoyés vers la zone de l'intérieur pour y être soignés, à la fin de la guerre, ils reçoivent les soins urgents sur le front. Puis, en 1914 déjà, les HCL libéraient et cherchaient des lits supplémentaires pour les soldats. La crise actuelle du Covid-19 montre qu'en cas de crise, des Services et des lits supplémentaires sont installés pour les malades. Les Guerres ont construit le système de santé actuel.

Pour continuer sur ce sujet, plusieurs éléments seraient intéressants à analyser. D'abord, les archives des autres organes de décisions, comme celles de la Commission Exécutive, pourraient apporter des éléments complémentaires. Puis, les autres années de la guerre, serait aussi un moyen d'en apprendre plus sur le fonctionnement des HCL. La confrontation des archives avec la source imprimée d'Auguste Croze et de David Cigalier est une piste à continuer d'explorer. Enfin, analyser le point de vue de ces soldats qui sont passés par les HCL pourrait être intéressant.

Sources

Sources imprimées :

Annuaire, *Tout Lyon*, 1910.

Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927.

Sources :

Archives Municipales de Lyon, 1 LP 179 : Registre de délibérations de 1914 du Conseil Général d'Administration des Hospices Civils de Lyon.

Archives Municipales de Lyon, 1 LP 180 : Registre de délibérations de 1915 du Conseil Général d'Administration des Hospices Civils de Lyon.

Archives Municipales de Lyon, 1 LP 1112, Pochette 1914 : Organisation et fonctionnement des établissements pendant le premier conflit mondial : extraits des registres de délibérations du Conseil Général d'Administration des Hospices Civils de Lyon, rapports des établissements, communiqués à la presse, correspondances.

Bibliographie

Dictionnaires et usuels :

Beaupré Nicolas, *Les Grandes Guerres, 1914-1945*, collection (coll.) « Histoire de France », Paris, Belin, 2014.

Cochet François et Porte Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, coll. « Bouquins », Paris, Robert Laffont, 2008.

Histoire de la Première Guerre Mondiale :

Antier Chantal, *Les Femmes dans la Grande Guerre*, coll. « Vivre dans la guerre », Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2011.

Chaline Nadine-Josette, *Chrétiens dans la Première Guerre Mondiale*, coll. « Histoire religieuse France », Paris, Les Éditions du Cerf, 1993.

Cochet François, *La Grande Guerre*, coll. « Tempus », Paris, Éditions Perrin, 2018.

Delporte Sophie, *Gueules cassées de la Grande Guerre*, Paris, Agnès Vienot Éditions, 2004.

Lucand Christophe, *Le Pinard des Poilus, une histoire du vin en France durant la Grande Guerre (1914-1918)*, coll. « Histoires », Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2015, pp. 19 - 44.

Médart Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918. Acteurs méconnus de la Grande Guerre*, coll. « Diffuses Napole », Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2010.

Prévoat Jacques, *Être Chrétien en France au XX^e siècle de 1914 à nos jours*, coll. « Être chrétien en France », Paris, Seuil, 1998.

Serventi Silvano, *L'alimentation des français pendant la Grande Guerre*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2018.

Histoire de Lyon :

Beaupré Nicolas, Breban Thomas, Charmasson-Creus Anne, Giraudier Fanny, *Lyon sur tous les fronts ! Une ville dans la Grande Guerre*, Milan, Silvana Editoriale, 2014.

Chatelan Olivier, « Chapitre 11 : Guerres, croissance et crises : Lyon au XX^e », dans Chopelin Paul et Souriac Jean-Pierre (dir), *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, coll. « Histoire des villes et des régions », Toulouse, Privat, 2019, pp. 686-692.

Gutton Jean-Pierre, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, Paris, 1998.

Kleinclausz Arthur, *Histoire de Lyon. Tome III, De 1814 à 1940*, coll. « Publication de la Société lyonnaise des études locales d'histoire », Marseille, Laffite, 1978.

Marin Anne-Catherine, *Les archives « historiques » des Hospices Civils de Lyon (HCL)*, Gazette des Archives, 2007, n°205, pp. 27-42.

Pelletier André, Rossiaud Jacques, Bayard Françoise, Cayez Pierre, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007.

Grafmeyer Yves, « Une population auto-définie », *Quand le tout-lyon se compte. Lignées, alliances, territoires*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, pp. 17-53.

Histoire de la Santé :

Chevandier Christian, *L'hôpital dans la France du XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2009.

Frioux Stéphane, *Les Batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trentes Glorieuses*, « Hors Collection », Paris, Presses Universitaires de France, 2013, pp. 239-254.

Jorland Gérard, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au XIX^e siècle*, coll. « Bibliothèque des Histoires », Paris, Éditions Galimard, 2010, pp. 306-315.

« La Loi de Santé Publique de 1902 », *Les Tribunes de la santé*, 2009, n°24, p. 129.

Histoire de la santé durant la Première Guerre Mondiale :

Darmon Pierre, « La Grande Guerre des soldats tuberculeux. Hôpitaux et stations sanitaires », *Annales de démographie historique*, 2002, n°103, pp. 35-50.

Kinossian Yves, *Hôpitaux temporaires, blessés et malades dans les Alpes Maritimes et à Monaco (1914-1923)*, Milan, Silvana Éditoriale, 2019.

Larcen Alain et Ferrandis Jean-Jacques, *Le Service de santé aux armées pendant la Première Guerre Mondiale*, Paris, LBM, 2008.

Monestier Martin, *Les gueules cassées, les médecins de l'impossible 1914-1918*, Paris, Le cherche midi, 2009, pp. 96-98.

Morrillon Marc, *Le Service de santé 1914-1918*, Paris, Éditions Bernard Giovanangeli, 2014.

Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, coll. « Académique », Paris, Presses de Sciences Po., 2015.

Ouvrages sur les hôpitaux lyonnais :

Bouchet Alain, Mornex René, Gimenez Danielle, *Les Hospices Civils de Lyon, Histoire de leurs hôpitaux*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2002.

Cottin François-Régis et Roubert Jacqueline, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, Lyon, Société Académique d'Architecture de Lyon, 2012.

Malotaux Frédérique, Aboville Omblin, *Le Grand Hôtel-Dieu de Lyon : Carnet de l'avant*, Lyon, Éditions Libel, 2017.

Mornex René, Ducouret Bernard, Faure Olivier, *L'Antiquaille de Lyon, Histoire d'un hôpital*, Lyon, Lieux Dits, 2003.

Gabriel Henri, *Quelques médecins lyonnais du XX^e siècle*, Imprimerie Charvet, 2008.

Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé : Le budget des Hospices Civils de Lyon 1800-1976*, « Hors collection », Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1985.

Sitographie

Article :

Gras Philippe et Lagrange Joël, « Les hôpitaux militaires pendant la Grande Guerre à Aix les Bains », *In Situ*, 31, 2017 [En ligne], [Consulté le 20 mai 2020]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/insitu/13954>

Dictionnaires en ligne :

Encyclopædia Universalis [En ligne]. Encyclopædia Universalis, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <https://www.universalis.fr/>

Larousse Dictionnaire [En ligne]. Larousse, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

Larousse Encyclopédie, [En ligne]. Larousse, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/encyclopedie>

Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi) [En ligne], ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française) – CNRS & Université de Lorraine, 2020 [Consulté le 10 mai 2020]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

Annexes

Annexe A – Tableau chronologique sommaire des établissements	81
Annexe B – Cartes et présentation des régions militaires	82
Carte 1 des régions militaires et corps d'armée avant août 1914.....	82
Présentation détaillée 1 des régions militaires.....	83
Carte 2 de l'organisation régionale du Service de Santé militaire en zone intérieure ..	84
Annexe C – Convention du 21 août 1914	85
Annexe D – Tableau des entrées par admissions des militaires.....	87
Annexe E - Tableau du nombre de militaires décédés	88
Annexe F – Tableau du nombre de lits mis à la disposition de l'autorité militaire à Giens (Var) par les Hospices Civils de Lyon	89
Annexe G – Tableau du nombre de lits militaires organisés à Lyon par les Hospices Civils dans leurs établissements hospitaliers	90
Annexe H – Tableau faisant ressortir pour l'exercice de 1914 la différence entre les recettes provenant de journées de militaires et les dépenses supportées	91

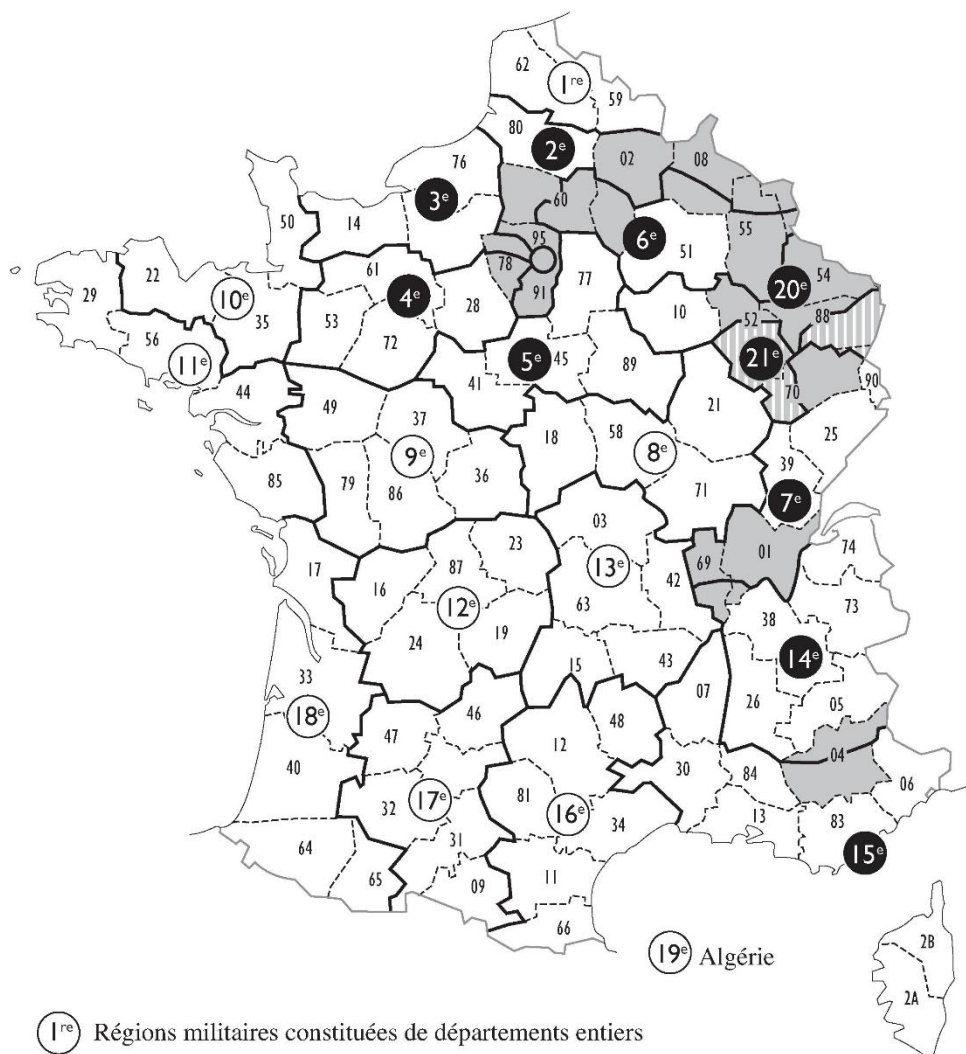
Annexe A – Tableau chronologique sommaire des établissements (p. 5)

Hôpitaux	Création ou rattachement	Fin d'activité
Hôtel-Dieu	1802	
Hôpital de la Charité	1802	1934
Le Perron-Jules-Courmont	1844	
Antiquaille (ou Saint Pothin)	1845	
La Croix-Rousse	1861	
Sainte Eugénie	1867	
Hospices de Vieillards La Guillotière	1869	1924
Hôpital Renée-Sabran (Giens, Var)	1888	
Hôpital Debrousse (fondation)	1904	
Fondation Bertholon-Mourier (Givors)	1910	
Fondation Mangini-Gensoul (Les Halles)	1921	
Asile de l'Argentière	1925	1938
Hôpital des Charpennes	1932	
Hôpital Edouard-Herriot	1934-1936	
Maison de retraite du Val d'Azergues	1915-1959	
Hôtel des Invalides	1960	
Hôpital Neurologiques	1963	
Hôpital Henry-Gabrielle	1969	
Hôpital Cardiologique	1969	

Source : Garden Maurice, *Histoire économique d'une grande entreprise de santé : Le budget des Hospices Civils de Lyon 1800-1976*, « Hors collection », Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1985, p. 17.

Annexe B – Cartes et présentation des régions militaires (p. 11)

Carte 1 des régions militaires et corps d'armée avant août 1914



- 1^{re} Régions militaires constituées de départements entiers
- 2^e Régions militaires constituées de départements entiers et de parties de départements appartenant à une autre région militaire
- Départements partagés entre deux régions militaires
- ▨ La 21^e région militaire ne comporte aucun département entier

N. B. : Il n'a pas été possible de montrer sur cette carte le département de la Seine qui dépendait des régions militaires 2 à 5.

Les numéros actuels des départements sont portés sur la carte, les noms mentionnés dans les listes ci-après (p. 111) sont ceux de 1914.

Source : Viet Vincent Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, coll. « Académique », Paris, Presses de Sciences Po., 2015, p. 110.

Présentation détaillée 1 des régions militaires

Régions militaires (RM) constituées de départements entiers :

RM1 (QG Lille) :	59, Nord ; 62, Pas-de-Calais
RM8 (QG Bourges) :	18, Cher ; 21, Côte-d'Or ; 58, Nièvre ; 71, Saône-et-Loire
RM9 (QG Tours) :	36, Indre ; 37, Indre-et-Loire ; 79, Deux-Sèvres ; 86, Vienne
RM10 (QG Rennes) :	22, Côtes-du-Nord ; 35, Ille-et-Vilaine ; 50, Manche
RM11 (QG Nantes) :	29, Finistère ; 44, Loire-Inférieure ; 56, Morbihan ; 85, Vendée
RM12 (QG Limoges) :	16, Charente ; 19, Corrèze ; 23 Creuse ; 24, Dordogne ; 87, Haute-Vienne
RM13 (QG Clermont-Ferrand) :	03, Allier ; 15, Cantal ; 42, Loire ; 43, Haute-Loire ; 63, Puy-de-Dôme
RM16 (QG Montpellier) :	11, Aude ; 12, Aveyron ; 34, Hérault ; 48, Lozère ; 66, Pyrénées-Orientales ; 81, Tarn
RM17 (QG Toulouse) :	09, Ariège ; 31, Haute-Garonne ; 32, Gers ; 46, Lot ; 47, Lot-et-Garonne ; 82, Tarn-et-Garonne
RM18 (QG Bordeaux) :	17, Charente-Inférieure ; 33, Gironde ; 40, Landes ; 64, Basses-Pyrénées ; 65, Hautes-Pyrénées
RM19 (QG Alger) :	Algérie

Régions militaires (RM) constituées de départements entiers mais aussi de parties de département appartenant à une autre région militaire :

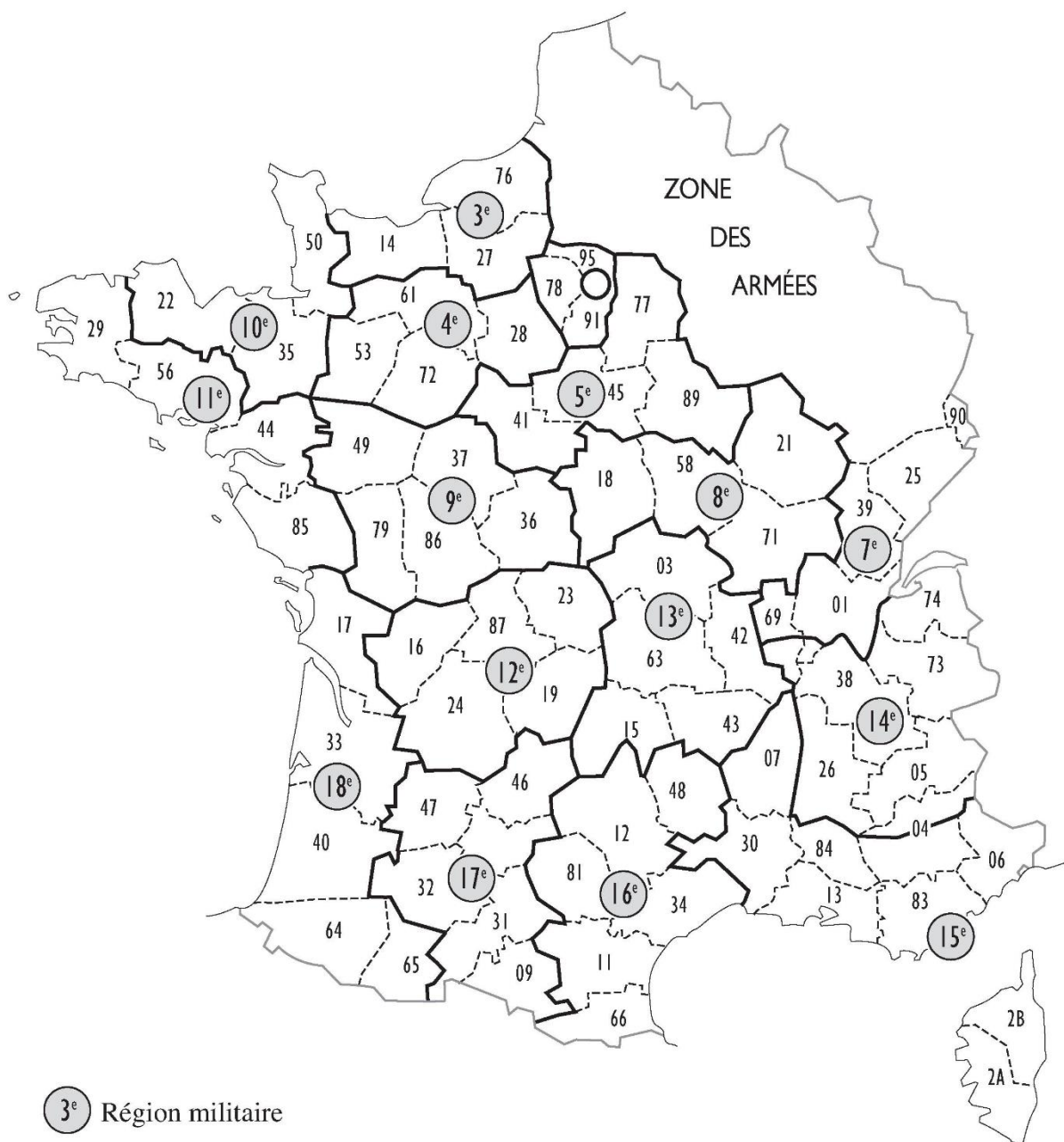
RM2 (QG Amiens) :	80, Somme ; <i>en partie</i> : 02, Aisne ; 54, Meurthe-et-Moselle ; 60, Oise ; 75, Seine ; 78, Seine-et-Oise
RM3 (QG Rouen) :	14, Calvados ; 27, Eure ; 78, Seine Inférieure ; <i>en partie</i> : 75, Seine ; 78, Seine-et-Oise
RM4 (QG Le Mans) :	28, Eure-et-Loir ; 53, Mayenne ; 61, Orne ; 72, Sarthe ; <i>en partie</i> : 75, Seine ; 78, Seine-et-Oise
RM5 (QG Orléans) :	41, Loir-et-Cher ; 45, Loiret ; 77, Seine-et-Marne ; 89, Yonne ; <i>en partie</i> : 75, Seine ; 78, Seine-et-Oise
RM6 (QG Chalons-sur-Marne) :	51, Marne ; <i>en partie</i> : 02, Aisne ; 08, Ardennes ; 54, Meurthe-et-Moselle ; 55, Meuse ; 60, Oise
RM7 (QG Besançon) :	25, Doubs ; 39, Jura ; 90, Belfort <i>en partie</i> : 01, Ain ; 69, Rhône ; 70, Haute-Saône ;
RM14 (QG Grenoble) :	RM14 (QG Grenoble) : 05, Hautes-Alpes ; 26, Drôme ; 38, Isère ; 73, Savoie ; 74, Haute-Savoie ; <i>en partie</i> : 01, Ain ; 04, Basses-Alpes
RM15 (QG Marseille) :	RM15 (QG Marseille) : 06, Alpes-Martimes ; 07, Ardèche ; 13, Bouches-du-Rhône ; 30 Gard ; 84, Vaucluse ; 2A et 2B Corse ; <i>en partie</i> : 04, Basses Alpes
RM20 (QG Nancy) :	RM20 (QG Nancy) : 10, Aube ; 54, Meurthe-et-Moselle ; <i>en partie</i> : 52, Haute-Marne ; 54, Meurthe-et-Moselle ; 70, Haute-Saône ; 88, Vosges

Région militaire (RM) ne comportant aucun département en entier :

RM21(QG Épinal) :	<i>en partie</i> : 52, Haute-Marne ; 70, Haute-Saône ; 88, Vosges
--------------------	---

Source : Viet Vincent Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, coll. « Académique », Paris, Presses de Sciences Po., 2015, p. 111.

Carte 2 de l'organisation régionale du Service de Santé militaire en zone intérieure



Source : Viet Vincent Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, coll. « Académique », Paris, Presses de Sciences Po., 2015, p. 112.

Annexe C – Convention du 21 août 1914 (p. 30)

Direction du Service de Santé de la 14^e Région

Hospice de la ville de Lyon

CONVENTION

L'an mil neuf cent quatorze, le vingt et un août ;

Entre :

Le Ministre de la Guerre stipulant au nom et pour le compte de l'État et représenté par le Directeur du Service de Santé de la 14^e Région, d'une part ;

Et les Membres de la Commission Exécutive du Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon, composé de :

MM. Léon Mauvernay, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien avoué ;

Henry Bertrand, Chevalier de Légion d'Honneur, fabricant de soieries ;

François Clermont, architecte, d'autre part.

Vu la loi du 7 juillet 1877, relative à l'organisation des services hospitaliers de l'armée ;

Vu l'état de guerre actuel ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Pendant la durée de la guerre, les Hospices Civils de Lyon s'engagent à recevoir les militaires blessés ou malades, de passage ou évacués, aux conditions déterminées ci-après :

Article 2 – Les malades militaires seront soignés par les médecins civils des Hospices.

Article 3 – Les malades militaires restent soumis au contrôle de l'autorité militaire.

Article 4 – Les Hospices civils seront couverts de leurs dépenses par le paiement d'un prix de journée uniforme de 2 francs 70 (deux francs soixante-dix centimes).

Article 5 – Les frais de sépulture seront remboursés aux Hospices au tarif de l'administration des Pompes Funèbres.

Article 6 – Les appareils prothétiques seront fournis par l'Hopital Militaire Desgenettes.

Article 7 – Les registres réglementaires et la comptabilité seront tenus, et les comptes établis et produits par la Commission administrative, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

L'Administration de la Guerre fournira gratuitement à l'Hospice tous les registres et imprimés compris dans la nomenclature officielle et se rapportant à l'exécution du service hospitalier et à l'établissement des comptes.

Les dépenses autres que celles énumérées ci-dessus seront également remboursées à l'Hospice, lorsqu'elles seront mises à la charge de l'Administration de la Guerre par les règlements en vigueur.

Article 8 – Les paiements auront lieu mensuellement au moyen de mandats délivrés par le Directeur du Service de Santé dans les conditions réglementaires, au nom du Receveur de l'Hospice.

Article 9 – L'enregistrement de la convention sera effectué gratis, en exécution de l'article 70, paragraphe 2, n°1, de la loi du 22 frimaire an VII. Quant aux frais de timbre de la convention, ils seront supportés par la Commission administrative de l'Hospice (Dépêche Ministérielle du 22 septembre 1908, n°10.573, 2/7).

Article 10 – La présente convention est passée pour la durée de la guerre, et aura son effet à partir du 21 août 1914.

À Lyon, le 21 août 1914.

Les Membres de la Commission Exécutive :

Signé : Henry Bertrand

Signé : François Clermont

Signé : Léon Mauvernay

Le Directeur du Service de Santé de la 14^e Région :

Signé : Monsieur Richard

Source : Archives Municipales de Lyon, 1 LP 1112, Pochette 1914, Convention, 21 août 1914.

Annexe D – Tableau des entrées par admissions des militaires (p. 38)

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Hôtel Dieu	3 320	8 188	6 584	6 331	7 021	1 862
(Annexes)	38	249	55	34	96	10
Croix-Rousse	305	420	271	344	471	245
(Annexes)	11	-	-	2	-	63
Charité	1 213	2 286	3 358	4 479	5 907	2 424
(Annexes)	-	247	204	331	176	84
Antiquaille	161	366	270	152	148	104
Minimes						
(Annexes)	356	1 837	2 184	1 702	2 348	1 400
Sainte-Eugénie	396	956	618	466	217	139
Vieillards	-	159	168	113	114	-
Alix	-	17	376	386	314	6
	7 800	14 725	14 088	14 340	16 812	6 337

74 102

Source : Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927, p. 118.

Annexe E - Tableau du nombre de militaires décédés (p. 38)

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Hôtel-Dieu	118	264	191	154	280	57
(Annexes)	-	4	-	1	2	-
Croix Rousse	6	11	5	11	6	2
(Annexes)						1
Charité	34	43	21	5	10	1
Antiquaille	3	7	10	8	4	1
Minimes	-	3	2	6	11	14
Sainte-Eugénie	-	8	7	4	1	1
Vieillards	-	-	-	-	-	-
Alix	-	-	21	33	17	7
	161	340	257	222	331	84

1 395

Source : Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927, p. 118.

Annexe F – Tableau du nombre de lits mis à la disposition de l'autorité militaire à Giens (Var) par les Hospices Civils de Lyon (p. 39)

Établissement	1914	1915	1916	1917	1918
Hôpital Renée Sabran	190	190	190	190	190

Source : Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927, p. 50.

Annexe G – Tableau du nombre de lits militaires organisés à Lyon par les Hospices Civils dans leurs établissements hospitaliers (p. 40)

Établissements	31 décembre 1914	31 décembre 1915	31 décembre 1916	31 décembre 1917	31 décembre 1918
Hôtel-Dieu	1 241	1 226	1226	952	695
Croix-Rousse	60	128	93	93	93
Charité	270	310	293	232	232
Antiquaille	73	73	39	39	39
Minimes	300	330	340	340	340
Sainte-Eugénie	157	170	103	-	60
	2.101	2 237	2 094	1 656	1 459

Source : Croze Auguste et Cigalier David, *Les Hospices Civils de Lyon de 1900 à 1925. Leur œuvre pendant la guerre*, Lyon, Les Éditions du Fleuve, 1927, p. 50.

Annexe H – Tableau faisant ressortir pour l'exercice de 1914 la différence entre les recettes provenant de journées de militaires et les dépenses supportées (p. 69)

Établissements	Nombre de Journées (1)	Prix de revient (2)	Dépense enregistrée (3)	Somme remboursés par la Guerre (4)	Gain (5)	Perte
Hôtel-Dieu	139 898	4,65	651 589, 92	377 724, 60	-	273 865,32
Bourse	5 908	3,62	21 352, 91	15 951, 60	-	5 401,31
Rameau	6 375	2,85	18 170, 85	17 212, 50	-	958, 35
Autres annexes	46 547	1,14	53 292, 19	125 676, 90	72 384, 71	-
Croix-Rousse	11 424	3,95	45 124, 80	30 844, 80	-	14 280
Annexes	6 748	2,37	16 026, 56	18 219, 60	2 193, 04	-
Charité	32 576	4,59	149 523, 84	87 955, 20		61 569, 64
Annexes	9 442	2,33	22 046, 74	25 493, 40	3 446, 76	-
Saint-Pothin	6 938	3,45	23 936, 10	18 732, 60	-	5 203, 50
Minimes	17 452	3,55	62 079, 11	47 120, 40	-	14 958, 71
Sainte-Eugénie	10 598	3,25	34 443,50	28 614, 60	-	5 828, 90
Totaux	293 906		1 097 586, 52	793 546, 20	78 024, 51	382 064, 73
Perte : 304 040, 22 francs						

1 et 3) Le prix de revient moyen est de (1 097 586 : 293 906) 3, 73 francs

1 et 4) 293 906 journées à 2 francs 70 = 793 546, 20

2)

a- Pour l'Hôtel-Dieu le prix de revient pour les militaires seuls.

b - Pour la Croix-Rousse, la Charité, Saint-Pothin et Sainte-Eugénie, le prix de revient moyen de l'établissement.

c- Pour les annexes, prix de revient calculé sur les dépenses ordinaires, à l'exclusion des sommes provenant des libéralités et (pour les Minimes) des frais d'aménagement et de réparations supportés par les capitaux (dépenses extraordinaires).

À ce jour (10 août 1915), il n'y a plus que 4 annexes gratuites, représentant un total de 100 lits.

Source : Archives Municipales de Lyon, 1 LP 1112, Pochette 1914, État faisant ressortir pour l'exercice de 1914 la différence entre les recettes provenant de journées de militaires et les dépenses supportées, 10 août 1915.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Introduction	4
Chapitre I. Gérer l'urgence : la mobilisation des Hospices Civils de Lyon	11
A. Accueillir les blessés militaires : libérer des lits dans les hôpitaux	11
1. La Réquisition des hôpitaux et l'évacuation des malades civils	11
a) La Réquisition des hôpitaux lyonnais	11
b) Rediriger les malades civils.....	13
i) La répartition des malades civils dans les différents établissements des Hospices et leurs annexes	13
ii) L'appel à la population lyonnaise pour accueillir des malades civils	15
2. L'appel aux Lyonnais par le biais des journaux : l'accueil de militaires par les particuliers.....	17
3. L'Hospice de la Charité et l'épisode des infirmières allemandes	19
B. Pallier la perte du personnel, le besoin de trouver des remplaçants.....	23
1. Recruter dans l'urgence : suspension des concours et appel aux Lyonnais non mobilisés.....	23
2. Conserver son personnel : une mise en suspens des retraites.....	24
3. Protéger le personnel : la mise en place de brassards et le recours à la vaccination	25
a) Brassards, cartes d'identité et « protection ».....	25
b) La vaccination, une mesure prophylactique	28
C. La création d'une convention entre les HCL et l'autorité militaire	30
1. Présentation de la Convention.....	30
2. La contestation d'une « militarisation » par les Hospices Civils de Lyon.....	32

Chapitre II. Du front à l'arrière : le parcours des blessés militaires vers la guérison

35

A. De l'arrière aux Hospices Civils de Lyon : l'évacuation et la prise en charge des militaires.....	35
1. L'évacuation des blessés vers les trains sanitaires	35
2. L'arrivée à Lyon et l'accueil aux Hospices : une organisation imparfaite.....	37
3. Quelques chiffres sur la répartition des blessés militaires dans les différents hôpitaux des HCL.....	38
B. La vie quotidienne dans les Hospices Civils de Lyon : le bien-être des soldats	41
1. Prévenir les familles et droits de visite.....	41
2. Les repas des blessés définis par les Hospices Civils de Lyon	43
3. Achats et dons pour les blessés militaires : vêtements, cigarettes.....	45
4. La mise en place de spectacles et dons de livres pour égayer le quotidien des blessés	47
5. L'accès aux lieux de culte : une demande des blessés	48
C. Des Hospices vers les annexes : des soins à la convalescence.....	50
1. Le transfert des convalescents vers les annexes : un fonctionnement ayant des difficultés à se mettre en place	50
2. La sortie des blessés	51

Chapitre III. L'impact de la guerre sur le fonctionnement des Hospices Civils de Lyon

53

A. La mise en place d'annexes.....	53
1. Les différents hôpitaux et les annexes des HCL	53
2. L'amélioration du contrôle des annexes et les mesures hygiénistes	56
B. La création de services spécialisés	57
1. Adapter les infrastructures pour adapter les soins.....	57
2. Éloigner les militaires atteints de maladies contagieuses.....	59

3.	L'ouverture d'un Service maxillo-facial à Lyon.....	62
C.	Le Financement des Hospices Civils de Lyon au début de la Guerre.....	64
1.	Les revenus des HCL	65
a)	Les propriétés et les biens des Hospices	65
b)	Les legs de Lyonnais aux Hospices.....	67
2.	L'enlèvement de la guerre et son financement : l'emprunt et la dette	68
	Conclusion.....	71
	Sources.....	75
	Bibliographie.....	76
	Sitographie	79
	Annexes	80